

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Communes de Carmaux et Blaye-les-Mines

Communauté de communes du Carmausin-Ségala

PETR de l'Albigeois et des Bastides

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



© Aerial Drone System



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, son Président

Le PETR de l'Albigeois et des Bastides, représenté par Jean-Luc ESPITALIER, son Président,

La Communauté de Communes du Carmausin-Ségala, représentée par Didier SOMEIN, son Président

La Commune de Carmaux, représentée par Jean-Louis BOUSQUET, Maire

La Commune de Blaye-les-Mines, représentée par Jean-François Kowalik, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre des Communes Carmaux et Blaye-les-Mines approuvé le 18/07/2019

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie u PETR de l'Albigeois et des Bastides pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Carmaux en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération de la Commune de Blaye-les-Mines, en date du **XX/XX/XX**, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala, en date du **XX/XX/XX**, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération du PETR de l'Albigeois et des Bastides, en date du **XX/XX/XX**, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXX en date du **XX/XX/XX**, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 18/07/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant :
 - Dans le cas d'une communauté de communes : entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
 Sont principalement concernées les communes de Blaye-les-Mines et de Carmaux
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes du Carmausin Ségala, le PETR de l'Albigeois et des Bastides, les Communes de Carmaux et de Blaye-les-Mines, en y associant les services de l'État, l'EPFO, la Banque des Territoires, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les Chambres consulaires, les bailleurs sociaux, ...

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Carmaux, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Le diagnostic du territoire a été actualisé en 2022 (Cf. annexe 3). À l'issue du diagnostic, plusieurs enjeux ont été identifiés :

En matière de mobilités :

- Mieux se relier aux autres territoires
- Améliorer les mobilités scolaires
- Développer l'accessibilité et la desserte en mobilités actives et collectives
- Devenir une ville cyclable
- Le covoiturage, un outil pour libérer les gens et le territoire
- Accompagner le changement des pratiques

- Mieux travailler ensemble
- Limiter les déplacements

En matière de nature en ville et d'environnement :

- Valoriser la nature en ville en tant que support de pratiques quotidiennes
- Relier la ville par le paysage et la nature
- Rendre la ville désirable et résiliente
- Valoriser l'aspect culturel de la nature
- Favoriser un territoire nourricier
- Valoriser et gérer de manière efficiente les ressources du territoire

En matière d'habitat :

- Donner envie de venir et mieux accueillir
- Avoir une politique urbaine en cohérence avec le territoire
- Améliorer l'accessibilité de la ville et des bâtiments
- Améliorer la qualité du parc de logements
- Penser et développer des modes d'habiter innovants

En matière de cohésion sociale et territoriale :

- Travailler les jeunes par et pour elles
- Favoriser l'insertion par des métiers qui ont du sens
- Se réapproprier, valoriser et réinventer les patrimoines existants
- S'appuyer sur l'événementiel pour se réapproprier la ville et transformer son image
- Faire évoluer les modes de faire au service de l'efficacité et des habitants
- Aller vers une gestion efficiente des équipements et du parc bâti publics
- Prendre en compte les impératifs de la santé

En matière de développement local par les transitions écologiques et énergétiques :

- Partager pour développer le territoire
- Développer de la formation adaptée et différenciante
- Devenir un territoire à énergie positive
- Donner envie pour pouvoir se projeter et être attractifs
- Favoriser un développement économique écologiquement responsable
- Faire rencontrer les opportunités et les demandeurs et demandeuses d'emploi
- Anticiper et coopérer en matière économique

En matière de commerce et d'artisanat :

- Favoriser la consommation locale
- L'accessibilité et la lisibilité du centre-ville au service de la vie commerciale
- Maîtriser la stratégie et renforcer la diversité commerciale
- Mieux accompagner les commerçants et commerçantes
- Renforcer l'image, la valeur esthétique et la convivialité
- Valoriser le patrimoine comme atout pour l'attractivité du territoire
- Structurer les filières d'hier et de demain

En matière de culture et de patrimoine :

- Coopérer et communiquer, le nerf de l'offre culturelle
- Placer les jeunes au cœur de la culture et de la découverte du territoire

- Valoriser et renforcer les lieux existants
- Soutenir le tourisme comme support de développement
- S'appuyer sur le territoire pour faire découvrir l'histoire et le patrimoine de différentes façons
- Transmettre et apprendre avec les autres
- Valoriser l'héritage des sciences et techniques en tant qu'atout singulier du territoire
- Faire de la culture du quotidien un support de développement local

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie territoriale s'articule autour de 7 orientations stratégiques thématiques et de 3 transverses :

- **Orientation 1 : Développer et faciliter les mobilités actives, alternatives et solidaires au service d'une ville inclusive**
- **Orientation 2 : Intégrer la nature à la ville pour un territoire agréable à vivre, adapté au changement climatique et aux risques**
- **Orientation 3 : Maîtriser le développement de l'habitat et améliorer la qualité des logements**
- **Orientation 4 : Améliorer le pouvoir de vivre des habitant-es et restaurer les liens entre les personnes**
- **Orientation 5 : Faire des transitions énergétique et écologique des voies d'avenir pour le territoire**
- **Orientation 6 : Donner un nouveau souffle aux savoir-faire et à la vie commerciale du territoire**
- **Orientation 7 : Écrire un nouveau récit territorial grâce à nos richesses culturelles, patrimoniales et écologiques**
- **Orientation transverse : Coopérer et travailler ensemble au service de projets communs**
- **Orientation transverse : Prendre soin des jeunes et de leurs besoins**
- **Orientation transverse : Renverser positivement et à toutes les échelles l'image du territoire**

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire du Carmausin Ségala**

Le contrat Bourg Centre de Carmaux et Blaye les Mines s'inscrit pleinement dans la stratégie et dans le projet de développement de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala qui est construit autour de 4 axes :

- **Axe 1** la politique d'aménagement de l'espace et les politiques environnementales avec :
 - L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,
 - le déploiement de la fibre optique (FTTH) en partenariat avec le Département du Tarn sur l'ensemble du territoire,
 - le développement de l'écomobilité (mobilités alternatives, aire de covoiturages), ...
 - le développement des filières maraîchères Bio et/ou raisonnée, en circuit court pour alimenter la restauration collective et les consommateurs,
 - dans le cadre du projet « territoire à énergie positive », la rénovation énergétique des bâtiments et le développement de la production des énergies renouvelables notamment biomasse et solaire
 - le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et le projet global de réduction et de gestion des déchets
 - la préservation et l'amélioration de l'environnement
- **Axe 2** les politiques de développement économique, de l'emploi et du développement touristique avec :
 - la création, l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques
 - le soutien aux activités commerciales
 - la mise en réseau et l'accompagnement des entreprises avec notamment la mise en place en 2017 de l'aide à l'immobilier d'entreprises
 - l'accueil et l'aide à l'implantation des nouvelles entreprises
 - la formation et l'insertion
 - la signalisation économique, touristique et de services
 - la création et la gestion de l'office de tourisme Intercommunal avec l'accueil touristique, la promotion du territoire, le projet « Nature, Loisirs, Mémoires » ...
 - La qualification des activités, itinéraires et sites naturels remarquables, la promotion des produits locaux, l'accompagnement des prestataires privés
- **Axe 3** les politiques sociales et de services avec
 - la politique du logement et du cadre de vie afin de revitaliser les bourgs avec notamment les dispositifs d'aides au parc privé pour lutter contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique OPAH, et l'accueil et l'inclusion sociale des gens du voyage

- la création et la gestion des équipements dédiés à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse
 - la création et gestion de maisons de services au public
 - la création et la gestion de la piscine intercommunale
 - la gestion des gymnases des lycées Jean Jaurès et du collège Augustin Malroux
 - la gestion et l'organisation du transport à la demande
 - le projet social pour agir contre l'isolement social et la précarité, favoriser le recours et l'accès aux droits, faciliter les déplacements quotidiens sur le territoire et renforcer l'insertion socio-professionnelle)
 - Le Contrat De Ville 2015-2020 Quartier « Rajol-Cérou-Gourgatieu-Bouloc-Verrerie » de Carmaux
 - Le contrat local de santé 2015-2020 afin de promouvoir les comportements favorables à une bonne santé auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes et préserver l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées, et favoriser un parcours de santé coordonné)
- **Axe 4 la politique culturelle :**
 - La création le développement et la gestion équipements culturels intercommunaux : Musée/Centre D'art Du Verre à Blaye les Mines et Cinéma de Carmaux
 - Le soutien à la création, à l'innovation et à la diffusion artistique et la valorisation et la conservation du patrimoine matériel et immatériel
- **du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides**

L'agglomération carmausine constitue une polarité urbaine structurante du territoire du PETR de l'Albigeois et des Bastides. Les axes stratégiques définis dans le contrat de Carmaux-Blaye les Mines s'inscrivent en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides 2018-2021, construit autour de 4 orientations stratégiques accompagnées de 19 mesures opérationnelles :

- Développer l'attractivité du territoire et améliorer la qualité de vie : *requalification des bourgs, rénovation et adaptation du parc de logements, développement et adaptation des services et équipements, amélioration de l'offre de soins, soutien d'une offre culturelle pour tous et valorisation du patrimoine bâti et paysager.*
- Soutenir l'économie locale et l'emploi : *développement et attractivité des zones d'activités, soutien de l'activité commerciale des bourgs, économie circulaire, sociale et solidaire, développement des circuits courts, valorisation d'un tourisme durable et innovant.*
- Amplifier la transition écologique et la résilience du territoire : *sobriété énergétique et autonomie énergétique, mobilités durables et solidaires, transition agricole et forestière, stockage carbone, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.*
- Développer la cohésion territoriale et l'implication de tous : implication des habitants, soutien aux initiatives citoyennes, renforcement des solidarités et des coopérations territoriales, communication et valorisation avec la mise en récit du projet de territoire.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire du Carmausin Ségala**

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, la communauté de communes Carmausin-Ségala apporte un soutien technique aux actions menées par la commune. Elle est, à travers ses études, ses dispositifs contractuels ou ses compétences, un partenaire de chacune des

actions du Contrat Bourg Centre. Une étroite collaboration entre la commune et la Communauté de Communes est mise en place dans la mise en œuvre du projet de renforcement de la centralité et de l'attractivité de la ville.

- **du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides**

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides assure la coordination et l'animation de plusieurs missions thématiques pour le compte des communautés de communes :

- Animation et accompagnement de la transition écologique : réseau Bouge ton Climat, fonds de soutien « Coup de Pousse »...
- Elaboration, animation et suivi d'un PCAET mutualisé sur l'ensemble des 5 communautés de communes du territoire
- Mise en réseau des agents (DGS, chargés de mission PCAET, chargés de communication, chefs de projets Petites Villes de Demain)
- Animation du Projet Alimentaire Territorial
- Mise en réseau des Offices de Tourisme et actions communes de promotion
- Accompagnement du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais

Le PETR exerce une mission de préparation, d'animation et de suivi des programmes de développement territorial. Sont concernés plusieurs dispositifs contractuels avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'Union Européenne, notamment le programme Leader, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et le Contrat Territorial Occitanie.

L'équipe du PETR conseille et accompagne les porteurs de projets (collectivités, associations...) dans le montage technique et administratif des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.

Le PETR est chargé de l'élaboration des programmes opérationnels annuels et de l'organisation des instances de suivi et de pilotage. Il constitue un lieu d'échange entre les collectivités porteuses de projets et les financeurs.

Dans le cadre du dispositif Bourgs Centre de la Région Occitanie, le PETR apporte un soutien technique aux collectivités et assure le suivi des projets.

- **de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie**

L'Établissement public foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation des centres anciens, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. Ainsi, l'EPF est partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain » (le cas échéant)

Pour la commune de Carmaux et la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,

- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leurs proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien.

Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté.

Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation

des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,

- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Carmaux et la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Carmaux,
- la commune de Blaye-les-Mines
- la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala,
- le PETR de l'Albigeois et des Bastides,
- la Région,
- le Département
- autres signataires.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation des Communes de Carmaux et de Blaye-les-Mines (Chambres consulaires, EPF Occitanie, Opérateurs régionaux...).

La commune de Carmaux étant engagée dans le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-

Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Carmaux et de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Le Maire de la commune de Carmaux, Jean-Louis BOUSQUET</p>	<p>Le Maire de la commune de Blay-les-Mines, Jean-François Kowalik</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala, Didier SOMEN</p>
<p>Le Président du PETR de l'Albigeois et des Bastides, Jean-Luc ESPITALIER</p>	<p>Le Président du Département du Tarn, Christophe RAMOND</p>	<p>La Directrice générale de l'Etablissement public foncier d'Occitanie, Sophie LAFENETRE</p>
<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée, Carole DELGA</p>		

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

ACTIONS ENGAGÉES AU PRÉCÉDENT MANDAT

Axe 1	Fiche action n° 1-1
Requalifier les espaces publics pour renouveler l'image des 2 communes	Renforcer l'attractivité des Centres-Bourgs de Carmaux et Blaye les Mines par l'aménagement des espaces publics et des artères principales
Présentation de l'action	
Contexte	
CARMAUX et de BLAYE les MINES poursuivent leur démarche d'amélioration du cadre de vie et de revitalisation des centres-villes par l'aménagement des espaces publics et des artères principales.	
Objectifs stratégiques	
L'objectif est de conforter l'attractivité des Bourgs-centres, notamment des places et artères principales où se concentrent la majorité des commerces de proximité	
Descriptif des opérations envisagées	
Projet 1-1-3 : Rénovation de l'espace public des anciennes cités minières (Blaye les Mines)	
	<i>Descriptif</i> Afin de loger les membres de leur personnel, les Houillères du Bassin du Centre et du Midi (Charbonnages de France) avaient aménagé sur le territoire de la commune de Blaye-les-Mines où se situaient les trois puits en activité d'extraction charbonnière (Sainte-Marie, La Grillatié, et la
	Tronqué), plusieurs cités, dont chacune était affectée à une catégorie particulière d'agents. La cité Bellevue , réalisée à partir du début des années 1940, accueillait les ouvriers mineurs. Cette cité, la plus peuplée, a fait l'objet d'une rénovation entre 1982 et 1990. La cité des Calmettes , de construction plus moderne, était
destinée aux employées et agents de maîtrise. Une première tranche de travaux de modernisation a été achevée.	
La cité de la Grillatié était quant à elle la « cité des ingénieurs ». Elle est composée de villas avec de vastes terrains. Aucune opération de requalification ne l'a concernée pour le moment. Les travaux à réaliser globalement comprennent à la fois des mises aux normes réglementaires, de l'embellissement et concernent tant les voiries (chaussées, trottoirs, fossés,) et espaces publics que les réseaux divers. Ils ont été étudiés par la Direction Départementale des Territoires du Tarn lorsqu'elle était encore en capacité d'exercer des missions de maîtrise d'œuvre.	
<i>Maître d'ouvrage</i> Commune de BLAYE les MINES <i>Coût estimatif</i> Cité des Calmettes 840 000 € Cité de la Grillatié : 2 000 000 € <i>Calendrier</i> 2019/ 2025 <i>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action</i> Etat, Région hors voiries et réseaux, Département hors voiries et réseaux, Communauté de Communes, Société anonyme d'HLM	

Projet 1-1-4 : Requalification des places principales du centre-ville de Carmaux (Carmaux)

Descriptif

La ville de CARMAUX souhaite réorganiser et revaloriser les espaces publics majeurs du cœur de ville que sont les places Jean Jaurès et Gambetta. Cette requalification doit permettre un meilleur partage de l'espace public entre les différents usagers tout en s'assurant de la totale accessibilité des piétons aux équipements publics et aux commerces.



Maître d'ouvrage Commune de CARMAUX

Coût estimatif 2 000 000 € HT

Calendrier 2020/2025

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action

Etat, Région hors voiries et réseaux, Département hors voiries et réseaux

Projet 1-1-5 : Création de poches de stationnement à proximité d'équipements publics (Carmaux)

Descriptif

La création de plusieurs poches de stationnement doit solutionner les problèmes de partage du domaine public à proximité du cœur de ville et de certains équipements publics. Cela permettra d'éviter les stationnements anarchiques tout en favorisant le cheminement des piétons.





Maître d'ouvrage Commune de CARMAUX

Coût estimatif 300 000 €


Calendrier 2019/2022

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action

Etat, Région hors voiries et réseaux, Département hors voiries et réseaux

Axe 1	Fiche action n° 1-2
Requalifier les espaces publics pour renouveler l'image des 2 communes	Valoriser et sécuriser les entrées de l'agglomération carmausine et des villes de CARMAUX et BLAYE les MINES
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Les orientations des PLU de CARMAUX et de BLAYE les MINES définissent plusieurs axes, notamment repenser la traversée de Blaye les Mines depuis l'axe structurant de l'avenue d'Albi, entrée principale de l'agglomération en venant d'Albi, et les accès sur Carmaux à partir de la RN88 via l'avenue de Rodez et l'avenue JB Calvignac.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Cette requalification doit permettre d'apaiser la circulation, de permettre à tous les usagers de circuler en toute sécurité, selon leur mode de déplacements, de sécuriser les carrefours et les accès, de repenser le stationnement tout en améliorant le confort des déplacements piétons entre les différents commerces et services.</p>	
Descriptif de l'opération envisagée	
<p>Projet 1-2-1 : Valorisation et sécurisation entrées de villes et d'Agglomération (CARMAUX – BLAYE les MINES)</p>	
	<p><i>Descriptif</i></p> <p>L'enjeu est de réhabiliter et de sécuriser le principal axe passant (l'avenue d'Albi) pour renforcer l'attractivité de la ville pour les habitants et les touristes.</p> <p>Les travaux de requalification et de l'embellissement de l'Avenue d'Albi, principale liaison d'accès à Carmaux (ex RN 88), proposés par le CAUE 81 viennent conforter le programme de redynamisation du commerce de proximité qui n'est présent que sur cet axe.</p> <p>L'avenue d'Albi relie les communes du Garric, Blaye-Les-Mines et Carmaux.</p>
	<p><i>Maître d'ouvrage</i> Commune de BLAYE les MINES <i>Coût estimatif</i> 300 000 € <i>Calendrier</i> 2020</p>
	<p><i>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action</i> Région hors voiries et réseaux, Département hors voiries et réseaux, Communauté de Communes Carmausin-Ségala (Pôle des Eaux – eau et assainissement), CAUE 81</p>

Axe 2	Fiche action n° 2-2
Renforcer et rendre accessibles les équipements et l'offre de services	Création d'équipements sportifs accessibles à tous, facteur de bien-être et de lien social
Présentation de l'action	
Contexte	
<p>Le sport, le sport santé et les loisirs constituent un facteur d'épanouissement individuel et cohésion sociale. Il est nécessaire, afin de répondre aux besoins, de créer des équipements sportifs et de loisirs.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Les équipements sportifs et de loisirs accessibles à tous et en accès libre permettent à tout un chacun de pratiquer toute forme d'activités sportives. Ils sont de nature à favoriser le bien-être de leurs divers usagers et la cohésion sociale.</p>	
Descriptif des opérations envisagées	
<p>Projet 2-2-1 : Modernisation de la base de loisirs de l'Endrevié (BLAYE les MINES)</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="151 1128 683 1341" style="width: 30%;"> </div> <div data-bbox="703 1120 1437 1442" style="width: 65%;"> <p><i>Descriptif</i> Après les grands travaux d'aménagement des salles des Pilotis et Balavoine de 2011 à 2013, la réfection à neuf des divers réseaux et du chemin piétonnier autour du lac, la construction récente d'un city stade, il y a lieu de compléter les équipements existants par la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants de plus de six ans, d'une aire vitalité et la création de deux zones de padel à la place des deux anciens cours de tennis.</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <div data-bbox="151 1344 683 1955" style="width: 30%;"> </div> <div data-bbox="703 1594 1437 1877" style="width: 65%;"> <p><i>Maître d'ouvrage</i> Commune de BLAYE les MINES <i>Coût estimatif</i> Aire de jeux : 64 000 € HT Aire de Vitalité : 86 000 € HT Aire de padel : 89 800 € HT</p> <p><i>Calendrier 2024</i> <i>Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action</i> Etat, Région, Département, Agence Nationale du Sport</p> </div> </div>	

Axe 2	Fiche action n° 2-4
Renforcer et rendre accessibles les équipements et l'offre de services	Renforcer et adapter l'offre de service et d'équipement
Présentation de l'action	
Contexte	
Certains bâtiments publics nécessitent une mise aux normes (Rénovation énergétique, accessibilité). Il est également nécessaire de développer les équipements d'accueil afin de diversifier l'offre de services au plus grand nombre	
Objectifs stratégiques	
Renforcer, développer et adapter l'offre de services au public par l'adaptation des équipements existants et la création de structures neuves.	
Descriptif des opérations envisagées	
Projet 2.4.1 : Transformation d'un bâtiment culturel désacralisé en salle polyvalente (BLAYE les MINES)	
	<p><i>Descriptif</i></p> <p>L'ancien Bâtiment Culturel « Eglise Saint Louis » désormais désacralisé peut être transformé en salle polyvalente accessible tout en gardant les éléments remarquables du patrimoine. En relation avec la Fondation du Patrimoine il est nécessaire de restaurer le clos et le couvert et d'aménager l'intérieur afin d'accueillir différentes manifestations culturelles et le milieu associatif.</p>
<p><i>Maître d'ouvrage</i> Commune de BLAYE les MINES <i>Coût estimatif</i> 300 000 € HT <i>Calendrier</i> 2021 <i>Partenariat technique et financier</i> potentiellement concernés par l'action Etat, Région à définir, Département, Fondation du Patrimoine</p>	

Projet 2.4.5 : Travaux de rénovation et d'amélioration des écoles Jean-Moulin et Jean-Jaurès (CARMAUX)

Descriptif



La ville de Carmaux est engagée depuis plusieurs années dans un vaste programme de rénovation et d'amélioration des bâtiments communaux.

L'école primaire Jean MOULIN, située dans le périmètre des QPV (Verrerie) et l'école primaire Jean-Jaurès nécessitent divers travaux pour s'adapter aux besoins nouveaux et améliorer le cadre d'apprentissage des élèves.

Il est opportun pour l'école Jean-Moulin de créer une nouvelle cantine, de rénover les sanitaires et d'y adjoindre un nouveau bâtiment pour le CLAE.

Pour l'école Jean-Jaurès, l'installation de volets roulants extérieurs motorisés permettent d'améliorer le confort thermique du bâtiment.

Maître d'ouvrage Commune de CARMAUX

Coût estimatif 375 237 € HT

Calendrier 2022-2023

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action Etat, Région, Département

Projet 2.4.6 : Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie (CARMAUX)

Descriptif



La ville de Carmaux est engagée depuis plusieurs années dans un vaste programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Le bâtiment de l'hôtel de ville est emblématique du 19^{ème} siècle. Il accueille aujourd'hui plusieurs services publics de la mairie comme l'état civil, le CCAS, l'urbanisme et le scolaire. Les objectifs de cette opération de rénovation sont :

1. Rendre le bâtiment accessible aux personnes à mobilités réduite ;
2. Rendre le bâtiment performant au niveau des consommations énergétiques ;
3. Rénover la toiture en zinc pour assurer l'étanchéité du bâtiment ;
4. Rénover les réseaux et réorganiser les espaces.

Les travaux d'isolation sur l'enveloppement du bâtiment, c'est-à-dire le plafond et les murs donnant sur l'extérieur permettraient un gain énergétique de 37,5% suivant le diagnostic énergétique établi.

Maître d'ouvrage Commune de CARMAUX

Coût estimatif 1 200 000 € HT

Calendrier 2022-2023

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action Etat, Région, Département

Projet 2.4.7 : Travaux de sauvegarde d'un bâtiment historique « Le Café des Arts » (CARMAUX)



Descriptif

Le Café des Arts est un bâtiment situé au 19 avenue Jean-Jaurès en plein cœur de ville. Datant de 1880, sa façade est classée « *bâtiment remarquable* ». Historiquement ce bâtiment était le siège du cercle des travailleurs et travailleuses de Carmaux.

Les travaux proposés dans cette opération sont de l'ordre de la sauvegarde du patrimoine. Ils consistent en une consolidation des murs et une reprise totale de la charpente et de la toiture. Des travaux annexes de renforcement de planchers intermédiaires et d'escalier seront également à prévoir.

Maitre d'ouvrage Commune de CARMAUX

Coût estimatif 156 614 € HT

Calendrier 2022

Partenariat technique et financier *potentiellement concernés par l'action* Etat, Région, Département

NOUVELLES ACTIONS ENGAGÉES

Projet 2-2-2 : Création d'une plaine des sports à la pétanque sur une friche industrielle (BLAYE les MINES)



Descriptif

L'objet du projet est la création d'une « plaine des sports » avec boulo-drome extérieur sur un terrain d'environ 2 hectares. Le scénario d'aménagement intègre des terrains de boules, voies de desserte, parkings, un traitement paysager s'appuyant sur des techniques de phytoremédiation par « génie végétal ».

L'équipement permettra le déroulement de compétitions de niveau national.

Le « club boule » sera aménagé dans un bâtiment existant situé à l'entrée du site.

Un deuxième bâtiment sera aménagé en salle d'accueil et vestiaires. Une halle multisports de 2600 m² couverte en panneaux photovoltaïques complètera l'équipement.



Maître d'ouvrage Commune de BLAYE les MINES

Coût estimatif 600 000 € HT

Calendrier 2023-2025

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action Etat, Région, Département



Coupe transversale vers la zone de stockage de charbon

Projet 2.4.2 : 2.4.2 Mise aux normes et modernisation du groupe scolaire Augustin Malroux (BLAYE les MINES)



Descriptif

Le groupe scolaire Augustin Malroux a été construit dans l'immédiat après-guerre et doit être modernisé encore pour offrir aux enfants et aux enseignants des conditions matérielles satisfaisantes.

Les effets du changement climatique se font particulièrement ressentir chaque année, notamment lors des mois de juin à septembre. L'isolation des murs et toitures pourtant réalisée s'avère insuffisante pour maintenir des températures acceptables en après-midi. Élèves, enseignants et enseignantes, animateurs et animatrices de l'ALAE souffrent de la chaleur. En hiver, le système ancien du chauffage central au gaz ne permet pas une régulation rationnelle des températures ni de maîtriser le coût de l'énergie.

Il apparaît indispensable d'installer une climatisation électrique réversible par système inverté permettant de réguler la température dans :

- Le dortoir ;
- Les salles périscolaires ;
- Le réfectoire ;
- Les couloirs ;
- les salles de classe maternelle et primaire.

Maitre d'ouvrage Commune de BLAYE les MINES

Coût estimatif 150 000 € HT

Calendrier 2023

Partenariat technique et financier potentiellement concernés par l'action Etat, Région, Département

FICHE ACTION N° 1.2.1

Expérimenter un pédibus sur les écoles

Orientation stratégique	Développer et faciliter les mobilités actives, alternatives et solidaires au service d'une ville inclusive
<i>Axe de travail</i>	<i>Améliorer les mobilités scolaires</i>
Action nom	Expérimenter un pédibus sur les écoles
Action n°	1.2.1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : Carmaux compte 3 groupes scolaires dans ou en proximité directe du centre-ville. Accompagner les enfants est source de déplacements contraints et inutiles pour les parents, et nécessite d'organiser la ville et notamment devant les écoles (parking, voirie) en fonction des temps de dépose et de récupération des enfants. Un temps qui est plus long pour celles et ceux en maternelle. Cela crée donc des tensions en circulation sur ces points névralgiques et oblige à composer l'espace public en fonction de ces quelques dizaines de minutes dédiées à poser ou récupérer les enfants.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus efficient l'usage des nombreuses places de stationnement existantes • Rendre la ville plus accessible et agréable de façon intergénérationnelle (+ + +) • De développement d'alternatives originales pour répondre aux enjeux écologiques et améliorer l'image de la ville <p>Projet : Un pédibus est un ramassage scolaire pédestre qui selon les modalités choisies (parents, bénévoles, agents) permet de récupérer les enfants et de les amener à l'école. Il peut s'organiser par quartiers et selon différentes modalités (un ou plusieurs groupes, organisation de la dépose, etc). Il libère du temps aux parents, permet aux enfants de créer du lien entre elles et eux, de pratiquer la marche et de libérer le devant des écoles des temps de dépose et de ramassage individuels.</p> <p>Il s'agit d'envisager dans un premier une expérimentation pour capitaliser sur les difficultés rencontrées et les réussites constatées, et éventuellement adapter le projet pour le pérenniser si les résultats sont jugés suffisamment positifs. Par</p>



	<p>ailleurs, le déploiement de la vidéo-protection peut être un atout pour sécuriser les parents.</p> <p>Une attention particulière au quartier politique de la ville peut être envisagée vu que de nombreux et nombreuses enfants scolarisé-es y vivent.</p>
Partenaires	3CS, établissements scolaires et parascolaires, ARS, Région
Dépenses prévisionnelles	Dépend du modèle construit
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court ou moyen-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]</p> <p>Contrat de ville</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nbr de pédibus mis en place</p> <p>Nbr d'enfants accompagné-e-s</p>
Jeunesses	Les jeunes enfants prennent de bonnes habitudes en faisant de la marche un moment convivial et agréable.
Image de la ville	La ville sera moins saturée automobiles aux heures de dépose ou de ramassage. Voir des enfants en ville favorise l'image d'une ville vivante.
Conséquence sur la fonction de centralité	Libération d'une partie des flux automobiles, services rendus à la population qui peut attirer des familles à s'installer en ou proche du centre-ville, la voirie et le stationnement libérés devant les écoles peuvent devenir des espaces publics dédiés à d'autres usages : repos, ludique, etc.
Annexes	Projet pouvant être lié à l'action n°1.2.2 « Étudier un système de navettes de ramassage »

FICHE ACTION N° 1

Requalifier l'espace public

Orientation stratégique	Développer une ville désirable, accessible et inclusive à toutes & tous et adaptée au changement climatique
<i>Axe de travail</i>	<i>Développer l'accessibilité et la desserte en mobilités actives et collectives</i>
Action nom	Requalifier l'espace public
Projet transversal n°	1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : L'une des principales conclusions du travail de diagnostic est que la qualité médiocre du centre-ville est en partie responsable de sa désaffection par les gens. La place de la voiture écrase tout le reste limitant des usages conviviaux et agréables, ne permettant pas une accessibilité intergénérationnelle, ne permettant pas aux espaces verts et ludiques de s'y implanter, et peu propice aux mobilités actives de façon globale.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus efficient l'usage des nombreuses places de stationnement existantes • Fixer des flux/publics déjà existant sur le centre-ville pour développer un centre-ville plus vivant, plus animé (+ +) • Développement d'un continuum des accessibilités (+ + +) • Rendre la ville plus accessible et agréable de façon intergénérationnelle (+ + +) • Développement d'une mobilité inclusive et attractive pour toutes et tous, accompagnant au changement des habitudes ancrées sur le tout-voiture (+) <p>Projet : Il s'agit d'un projet d'ensemble qui sera décliné ensuite par zones prioritaires et autant d'opérations visant à rendre le centre-ville plus agréable, accessible, convivial, adapté au changement climatique et support des mobilités actives.</p>
Partenaires	PETR, Département hors voiries et réseaux, Région hors voiries et réseaux
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court, moyen et long-terme



Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] PCAET : Action TEPOS_MOB4 « <i>Améliorer les infrastructures nécessaires aux mobilités actives</i> »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation du centre-ville
Jeunesses	Le cadre de vie sera amélioré et plus agréable pour toutes les générations, y compris les jeunes.
Image de la ville	L'image d'une ville « tout-voiture » sera contrebalancée par la place rendue aux piétons et favorisera l'aspect convivial et une esthétique plus agréable par la végétalisation.
Conséquence sur la fonction de centralité	La piétonisation est un facteur favorisant d'autres usages de l'espace public et la venue en centre-ville par les gens. Les nuisances environnementales (pollution, sonore) seront également réduites. Les risques d'accidents seront diminués. L'accessibilité pour les PMR et personnes âgées seront également améliorées (possibilité de mettre à niveau trottoirs et routes). Le cadre de vie sera globalement amélioré et propice à une réappropriation par les habitant-es.
Annexes	

FICHE ACTION N° 1.3.2

Étudier la faisabilité d'étendre la navette sur l'unité urbaine

Orientation stratégique	Développer et faciliter les mobilités actives, alternatives et solidaires au service d'une ville inclusive
<i>Axe de travail</i>	<i>Développer l'accessibilité et la desserte en mobilités actives et collectives</i>
Action nom	Étudier la faisabilité d'étendre la navette sur l'unité urbaine
Action n°	1.3.2
Statut	Non-mature
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Carmaux / 3CS
Description de l'action	<p>Contexte : Aujourd'hui, aucun transport collectif Carmaux ni les communes limitrophes de l'unité urbaine. Une navette existe les jours de marché et pourrait être développé comme un nouveau service de mobilité de manière plus pérenne sur le territoire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un continuum des accessibilités (+ + +) • Rendre la ville plus accessible et agréable de façon intergénérationnelle (+ + +) • Développement d'une mobilité inclusive et attractive pour toutes et tous, accompagnant au changement des habitudes ancrées sur le tout-voiture (+) • Renforcement de la centralité par une meilleure connexion aux territoires alentours (+) <p>Projet : Il s'agit d'étudier la faisabilité d'étendre la navette comme service de mobilité sur l'unité urbaine, comprenant différents besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir le périmètre ; - Le cadencement-horaire ; - Le parcours ; - Le coût ; <p>Envisager la faisabilité au prisme de plusieurs scenarii semble opportun.</p>
Partenaires	Communes limitrophes volontaires, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme (lancement de la réflexion)



Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de points de dessertes Montées/descentes aux points de dessertes (possible ?) Nbr de passagers et passagères et taux d'évolution Qualité de l'intermodalité horaire (modèle du CEREMA)
Jeunesses	Les jeunes seront davantage libres de leurs déplacements et seront moins dépendant de « proches-taxis ». Des actions spécifiques peuvent être mise en place pour faciliter l'usage de ce type de mobilité (ex. : tarif préférentiel pouvant aller jusqu'à la gratuité pour elles et eux par exemple).
Image de la ville	L'image d'une ville « tout-voiture » sera contrebalancée par la mise en place de transports collectifs.
Conséquence sur la fonction de centralité	Les habitant-es de Carmaux et des communes limitrophes auront plus facilement accès au centre-ville et à ses divers équipements et services.
Annexes	Projet dépendant de la mise en place ou pas des actions n°1.1.2 « <i>Créer une desserte en bus Carmaux – rural</i> », n° 1.1.3 « <i>Ouvrir les bus scolaires aux habitant-e-s du territoire</i> » et n° 1.3.1 « <i>Développer une desserte de bus en partenariat avec la Région</i> »

FICHE ACTION N° O.O.3

Instaurer un centre-ville favorable aux piétons et cyclistes

Orientation stratégique	Développer une ville désirable, accessible et inclusive à toutes & tous et adaptée au changement climatique
<i>Axe de travail</i>	<i>Développer l'accessibilité et la desserte en mobilités actives et collectives</i>
Action nom	Instaurer un centre-ville favorable aux piétons et cyclistes
Action n°	O.O.3
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : Le centre-ville de Carmaux souffre aujourd'hui d'une sur-occupation de la voiture au détriment de la marche et des autres usages participant à un cadre de vie plus agréable. La ville est par ailleurs peu marchable pour les PMR, personnes âgées ou encore pour la sécurité des enfants.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rendre plus efficient l'usage des nombreuses places de stationnement existantes • Fixer des flux/publics déjà existant sur le centre-ville pour développer un centre-ville plus vivant, plus animé (+ +) • Développement d'un continuum des accessibilités (+ + +) • Rendre la ville plus accessible et agréable de façon intergénérationnelle (+ + +) • De résolution des problèmes d'occupation de l'espace public par de la pédagogie incitative (signalétique) et coercitive (amendes) (+ +) • Développement d'une mobilité inclusive et attractive pour toutes et tous, accompagnant au changement des habitudes ancrées sur le tout-voiture (+) <p>Projet : Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'aménager la ville pour la rendre plus agréable, accessible et sécurisante - D'identifier éventuellement des zones qui deviendraient piétonnes ou semi-piétonnes pour rendre la ville à d'autres usages que la voiture ; - D'instaurer une zone 30 km/h évoluant progressivement.
Partenaires	Département hors voiries et réseaux, Région hors voiries et réseaux, PETR
Dépenses prévisionnelles	//



Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court, moyen et long-terme (réflexion permanente)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] PCAET : Action TEPOS_MOB4 « <i>Améliorer les infrastructures nécessaires aux mobilités actives</i> »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr et type d'aménagements favorables aux piétons réalisés Nbr et type d'aménagements favorables aux cyclistes réalisés
Jeunesses	Le cadre de vie sera amélioré et plus agréable pour toutes les générations, y compris les jeunes.
Image de la ville	L'image d'une ville « tout-voiture » sera contrebalancée par la place rendue aux piétons.
Conséquence sur la fonction de centralité	La piétonisation est un facteur favorisant d'autres usages de l'espace public et la venue en centre-ville par les gens. Les nuisances environnementales (pollution, sonore) seront également réduites. Les risques d'accidents seront diminués. L'accessibilité pour les PMR et personnes âgées seront également améliorées (possibilité de mettre à niveau trottoirs et routes).
Annexes	Projet lié à l'action transversale n°1 « <i>Requalifier l'espace public</i> »

FICHE ACTION N° 1.4.2

Aide à l'achat de vélo

Orientation stratégique	Développer et faciliter les mobilités actives, alternatives et solidaires au service d'une ville inclusive
<i>Axe de travail</i>	<i>Devenir une ville cyclable</i>
Action nom	Aide à l'achat de vélo
Action n°	1.4.2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	3CS
Description de l'action	<p>Contexte : Carmaux est un territoire avec une part importante de la population qui est pauvre (taux d'actifs au RSA de 7,6%, de pauvreté de 21% et avec 31% de la population dont les ressources sont constituées à 50% de prestations CAF). Par ailleurs, c'est également un territoire avec une topographie contraignante pour la pratique du vélo musculaire. En cela, soutenir l'achat de divers types de vélo est indispensable pour inciter les personnes à réaliser cette pratique et à son acceptabilité financière.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une mobilité inclusive et attractive pour toutes et tous, accompagnant au changement des habitudes ancrées sur le tout-voiture (+) • Renforcement de la centralité par une meilleure connexion aux territoires alentours (+) • De développement d'alternatives originales pour répondre aux enjeux écologiques et améliorer l'image de la ville <p>Projet : Des aides à l'achat pour les personnes majeures qui ont leur résidence principales sur le territoire sont mises en place. Les aides sont plafonnées à 20% du prix du vélo :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100€ pour un vélo musculaire - 150€ pour un Vélo à Assistance Electrique - 200€ pour un vélo spécial (cargo, allongé etc..) <p>Une formation à la pratique du vélo est obligatoire (demi-journée à 10 euros) pour déclencher l'aide, permettant aussi d'accompagner au changement de pratique.</p>
Partenaires	Carmaux, Région
Dépenses prévisionnelles	15 000 euros annuel + selon enrichissement action



Plan de financement prévisionnel / définitif	15 000 euros annuel + selon enrichissement action
Calendrier	Court-terme (lancement de l'application)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] Schéma directeur vélo : Action « <i>Mettre en place une aide à l'acquisition de VAE et vélos utilitaires</i> »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de dossiers déposés / an Part modale du vélo et taux d'évolution dans les déplacements quotidiens
Jeunesses	Les jeunes utilisent plus souvent le vélo que les autres populations et ont souvent moins de moyens financiers.
Image de la ville	L'image d'une ville « tout-voiture » sera contrebalancée par la place donnée aux vélos.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le vélo est un outil intéressant pour relier les territoires dans un périmètre proche. Associé à des actions d'aménagements, cela peut progressivement relier Carmaux aux autres territoires par autre chose que la voiture. Par ailleurs les cyclistes consomment plus en moyenne dans les commerces de centre-ville que les automobilistes.
Annexes	Projet pouvant être associé à l'action n°1.7.2 « <i>L'autonomie mobilité solidaire</i> »

FICHE ACTION N° 2.3.2

Accompagnement à végétaliser l'espace public

Orientation stratégique	Intégrer la nature à la ville pour un territoire agréable à vivre, adapté au changement climatique et aux risques
<i>Axe de travail</i>	<i>Ville désirable, ville résiliente</i>
Action nom	Accompagnement à végétaliser l'espace public
Action n°	2.3.2
Statut	Non-mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Le centre-ville souffre de plus en plus du changement climatique qui aggrave les effets d'îlots de chaleur urbain qui peuvent augmenter la chaleur en centre-ville jusqu'à 5 degrés et la chaleur ressentie encore plus fortement. Carmaux est particulièrement bitumée et peu végétalisée. La dimension esthétique et paysagère du centre-ville est particulièrement faible.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer systématiquement la réflexion paysagère et ses différents effets bénéfiques : bien-être mental, confort climatique, lien social, paysager nourricier, esthétique, prévention des risques, etc (+ + +) • Débitumer le centre-ville pour favoriser la lutte contre les îlots de chaleur urbaine et le risque d'inondation (+ + +) <p>Projet :</p> <p>Les permis de végétaliser permettent une légère débitumisation du trottoir devant les façades des habitant-es qui ont à charge l'entretien. Cela permet d'embellir l'espace public à moindre coût, sans avoir à réinvestir d'importantes sommes sur des façades. Il s'agit donc d'instruire un permis de végétaliser, permettant aux gens de végétaliser leur façade sous condition que l'opération de désimperméabilisation soit réalisée par les services de la ville et de se conformer à la palette d'essences végétales autorisées par la ville afin d'éviter d'avoir des plantes inadaptées ou qui crée des nuisances. Cela peut être un outil intéressant pour améliorer la qualité urbaine de certaines rues de centre-ville sans avoir à les requalifier entièrement.</p>
Partenaires	PETR, CAUE, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement	//



prévisionnel / définitif	
Calendrier	Court-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de bénéficiaires Couverture territoriale de l'action
Jeunesses	Avoir une ville végétalisée génère du confort et de la protection climatique pour tous et toutes, dont les plus fragile et les plus jeunes qui en ont davantage besoin que les autres.
Image de la ville	Améliorer l'esthétique urbaine.
Conséquence sur la fonction de centralité	Centre-ville plus confortable et donc moins repoussoir pour les populations qui y vivent ou viennent y consommer. Cadre de vie amélioré. Diminution de la chaleur qui peut diminuer de plusieurs degrés et ainsi limiter la consommation énergétique liée à la climatisation ou rendre plus supportable les logements à faible qualité thermique. Peut générer du lien social.
Annexes	Projet pouvant être lié à la fiche action n°2.2.2 « <i>Expérimenter des rues-jardins</i> », bien que cette dernière soit plus poussée

FICHE ACTION N° 2.3.4

Transformer certains parkings en stationnements paysagers

Orientation stratégique	Intégrer la nature à la ville pour un territoire agréable à vivre, adapté au changement climatique et aux risques
<i>Axe de travail</i>	<i>Ville désirable, ville résiliente</i>
Action nom	Transformer certains parkings en stationnements paysagers
Action n°	2.3.4
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : Carmaux compte de très nombreux parkings et doit s'adapter à la fois au changement climatique et au risque d'inondation.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer systématiquement la réflexion paysagère et ses différents effets bénéfiques : bien-être mental, confort climatique, lien social, paysager nourricier, esthétique, prévention des risques, etc (+ + +) • Débitumer le centre-ville pour favoriser la lutte contre les îlots de chaleur urbaine et le risque d'inondation (+ + +) <p>Projet : Il s'agit d'identifier les parkings propices à devenir paysagers pour ensuite les requalifier. Les parkings de la Libération et la Révolution sont déjà identifiés comme tel et sont lauréats de l'AAP Désimperméabilisation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. D'autres parkings seront identifiés au fur et à mesure du projet de requalification du centre-ville.</p>
Partenaires	3CS, Agence de l'eau Adour-Garonne, PETR, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court, moyen et long-terme (réflexion permanente)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de stationnements paysagers réalisés Surfaces désimperméabilisées
Jeunesses	Les parkings paysagers peuvent être supports de pratiques ludiques ou sportives pour les jeunes quand ils sont faiblement occupés par les voitures.
Image de la ville	Déconstruction de l'image d'une ville très bitumée et peu agréable à vivre.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du cadre de vie. Diminution des effets d'îlots de chaleur urbain. Facilitation de l'infiltration de la pluie et limitation du risque d'inondation.
Annexes	Projet associé à la fiche action transversale n°1 « <i>Requalifier le centre-ville</i> »

FICHE ACTION N° 2.4.2

Introduire de l'art dans les parcs et espaces publics

Orientation stratégique	Intégrer la nature à la ville pour un territoire agréable à vivre, adapté au changement climatique et aux risques
<i>Axe de travail</i>	<i>Quand la nature fait culture</i>
Action nom	Introduire de l'art dans les parcs et espaces publics
Action n°	2.4.2
Statut	Non-mature
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Carmaux / 3CS
Description de l'action	<p>Contexte : De nombreuses pratiques ou activités liées à l'environnement existent mais ont du mal à être valorisées ou développées, et d'autres pratiques vertueuses sont encore trop peu présentes. Par ailleurs, le territoire a de nombreuses ressources paysagères et culturel qu'il peut valoriser, et un monde culturel localement actif.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réappropriation des différentes ressources paysagères par les pratiques : récréatives, nourricières, mobilités, connaissances scientifiques, sociales, culturelles, etc... (+) • Mieux faire connaître les espaces de nature, particulièrement les parcs existants, et créer de meilleures connexions – paysagères, mobilités actives, par les activités, etc – avec le centre-ville (+ + +) <p>Projet : Il est courant d'introduire de l'art dans les parcs. Si les formes les plus classiques sont les statues, il existe de nombreuses autres possibilités, à l'image par exemple des parcours de land art dans des sites naturels. Il s'agirait donc d'engager une réflexion avec l'écosystème culturel local pour introduire des œuvres dans les parcs de la ville et autres lieux de la nature.</p>
Partenaires	3CS, acteurs et actrices culturelles
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme (lancement de la réflexion)



Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de lieux occupés par des œuvres d'art Nbr d'artistes mobilisé-es Nbr d'œuvres introduites
Jeunesses	Une partie de ses œuvres pourraient être réalisées en co-construction avec les jeunes du territoire. Une médiation spécifique pour elles et eux doit être imaginée.
Image de la ville	Ville créative et artistique. Possibilité de s'appuyer sur son histoire locale pour en faire un item positif.
Conséquence sur la fonction de centralité	Crée de l'intérêt pour les parcs et lieux de nature du centre-ville. Implique les acteurs et actrices culturelles dans le projet de revitalisation du territoire par ce biais. Peut générer de la curiosité et du tourisme.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.5.1

Favoriser le circuit-court et le maraîchage urbain

Orientation stratégique	Intégrer la nature à la ville pour un territoire agréable à vivre, adapté au changement climatique et aux risques
<i>Axe de travail</i>	<i>Territoire nourricier</i>
Action nom	Favoriser le circuit-court et le maraîchage urbain
Action n°	2.5.1
Statut	Non-mature
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : Malgré la présence d'un marché historique, la proximité de la ruralité agricole ou encore la présence de nombreux jardins privés, familiaux ou ouvriers sur le territoire, les circuits-courts restent peu développés ou valorisés.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer systématiquement la réflexion paysagère et ses différents effets bénéfiques : bien-être mental, confort climatique, lien social, paysager nourricier, esthétique, prévention des risques, etc (+ + +) • Favoriser la réappropriation des différentes ressources paysagères par les pratiques : récréatives, nourricières, mobilités, connaissances scientifiques, sociales, culturelles, etc... (+) • S'appuyer sur l'existence des jardins familiaux et ouvriers existants pour favoriser l'accès à la nature, à sa connaissance, au développement de meilleures pratiques environnementales et à une alimentation saine et de proximité (+ +) • Mieux valoriser les ressources locales <p>Projet : Le projet consiste à reconnecter les habitant-es à l'environnement par le biais des productions agricoles et de l'alimentation locale, en s'appuyant sur ce qui est produit autour et en développant des petits lieux de production en territoire urbain. Il s'agirait dans un premier temps d'établir un bilan partagé de la situation pour faire état des lieux des ressources, atouts et potentiels en la matière. Dans un second temps, des actions plus précises pourront être établies. Cela peut être un des axes prioritaire du futur groupe de travail « <i>Savoir-faire et productions locales</i> ».</p>
Partenaires	Chambre d'agriculture, PETR, Région



Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] Projet alimentaire territorial
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de réunions Nbr de partenaires mobilisé-es
Jeunesses	Des actions à destination des jeunes peuvent être développées, qu'elles soient à vocation pédagogique ou d'accès à une alimentation saine.
Image de la ville	Ville engagée sur la transition écologique et reliée à son territoire agricole.
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'autonomie alimentaire du territoire et du lien avec le système productif agricole local. Valorisation d'une pratique historique (mineur aussi agriculteurs, jardins ouvriers et familiaux) d'autoproduction.
Annexes	Projet associé à la fiche action n°6.1.3 « <i>Groupe de travail « Savoir-faire et productions locales »</i> »

FICHE ACTION N° 2.5.3

Créer des potagers-écoles dans des espaces verts

Orientation stratégique	Intégrer la nature à la ville pour un territoire agréable à vivre, adapté au changement climatique et aux risques
<i>Axe de travail</i>	<i>Territoire nourricier</i>
Action nom	Créer des potagers-écoles dans des espaces verts
Action n°	2.5.3
Statut	Non-mature
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : Aujourd'hui, le territoire a de nombreux espaces verts que sont les parcs et les jardins ouvriers et familiaux qui sont peu ou mal valorisés. Parallèlement, de nombreux établissements scolaires et structures d'accueil sont présentes sur le territoire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer systématiquement la réflexion paysagère et ses différents effets bénéfiques : bien-être mental, confort climatique, lien social, paysager nourricier, esthétique, prévention des risques, etc (+ + +) • Favoriser la réappropriation des différentes ressources paysagères par les pratiques : récréatives, nourricières, mobilités, connaissances scientifiques, sociales, culturelles, etc... (+) • S'appuyer sur l'existence des jardins familiaux et ouvriers existants pour favoriser l'accès à la nature, à sa connaissance, au développement de meilleures pratiques environnementales et à une alimentation saine et de proximité (+ +) • Mieux faire connaître les espaces de nature, particulièrement les parcs existants, et créer de meilleures connexions – paysagères, mobilités actives, par les activités, etc – avec le centre-ville (+ + +) • Mieux valoriser les ressources locales <p>Projet : Il s'agit d'implanter des potagers-écoles dans les lieux les plus appropriés dans certains espaces verts du territoire à destinations des scolaires, des EHPAD et de l'ASEI. Outre les temps spécifiques à chaque structure dans un premier temps, il pourrait être envisagé d'avoir des temps commun pour générer du lien social. Une première expérimentation pourrait être développée avant d'envisager une généralisation du dispositif.</p>



Partenaires	3CS, Département, Région, établissements scolaires, accueils de jour,
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Moyen-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] Projet Alimentation Territorial
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Valorisation du potager-école (structures, fréquentation)
Jeunesses	La vocation pédagogique pour la jeunesse est très forte, pouvant également avoir une vocation d'apprentissage des bonnes pratiques ou même d'orientation pour intéresser vers le métier de l'agriculture et de l'alimentaire.
Image de la ville	Visibles par tous et toutes, ces potagers-écoles feront vivre d'une nouvelle façon la tradition hygiéniste des jardins ouvriers et familiaux propres à la ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement d'un nouveau « service » pour les personnes en établissements scolaires ou de jour. Valorisation d'une pratique historique (mineur aussi agriculteurs, jardins ouvriers et familiaux) d'autoproduction. Création de nouvelles passerelles entre groupes de personnes, génératrices de lien social.
Annexes	

FICHE ACTION N° 2.6.7

Développer le réseau de chaleur urbain

Orientation stratégique	Intégrer la nature à la ville pour un territoire agréable à vivre, adapté au changement climatique et aux risques
<i>Axe de travail</i>	<i>Valorisation et gestion efficace des ressources Devenir un territoire à énergie positive (voies d'avenir)</i>
Action nom	Développer le réseau de chaleur urbain
Action n°	2.6.7 / 5.3.6
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : Carmaux dispose d'un réseau de chaleur urbain en cogénération, permettant de desservir des habitations et des équipements du centre-ville et de développer l'autonomie énergétique.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux valoriser les ressources locales • De faire monter en puissance l'écosystème de l'énergie au service du développement local (+ +) (voies d'avenir) • Développer des filières vertueuses économiquement et écologiquement : économie circulaire, économie sociale et solidaire, production énergétique, rénovation du bâti, etc. (+ + +) (voies d'avenir) • Prioriser le développement de filières attractives en lien avec les transitions écologiques et énergétiques (voies d'avenir) <p>Projet : Aujourd'hui, plusieurs pistes sont envisagées pour augmenter le raccordement du réseau de chaleur urbain ainsi que ses sources énergétiques, à l'image du bois ou de l'eau de Cap'Découverte. Il s'agit donc d'évaluer leur faisabilité pour augmenter par la suite l'autonomie énergétique du territoire.</p>
Partenaires	ADEME, OYA, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme



Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] PCAET : Action AGRI_STR1 « <i>Co-construire une stratégie agricole et forestière et un plan d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture</i> »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Production énergétique Nbr de foyers / d'équipements raccordés
Jeunesses	//
Image de la ville	Ville engagée sur la transition écologique.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'autonomie énergétique. Approvisionnement local des entreprises.
Annexes	

FICHE ACTION N° 3.1.1

Opération de curetage n°1 et agrandissement de voirie : immeuble av. Jean-Jaurès / rue de la Scierie

Orientation stratégique	Maîtriser le développement de l'habitat et améliorer la qualité des logements
<i>Axe de travail</i>	<i>Donner envie de venir et accueillir</i>
Action nom	Opération de curetage n°1 et agrandissement de voirie : immeuble av. Jean-Jaurès / rue de la Scierie
Action n°	3.1.1
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p><u>Contexte :</u></p> <p>Aujourd'hui, le centre-ville n'est pas assez propice aux mobilités actives et à la convivialité. Dans ce cadre-là, le plan de circulation de la ville doit être revu de manière concomitante à sa requalification.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un continuum des accessibilités (+ + +) • Rendre la ville plus accessible et agréable de façon intergénérationnelle (+ + +) • Créer de l'espace public et/ou y permettre de nouveaux usages <p><u>Projet :</u></p> <p>Il s'agit d'envisager d'acquérir la parcelle au 45 avenue Jean-Jaurès pour réaliser une opération de curetage. Cela permettrait d'agrandir la voirie pour faciliter la mise en place de façon agréable et sécurisée pour les voitures, mais aussi de créer un espace public plus agréable aux piétons et aux riverain-es.</p>
Partenaires	EPFO, PETR, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//



Calendrier	Court-terme (lancement)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet
Jeunesses	L'amélioration des circulations piétonnes profitera aussi aux familles avec enfants.
Image de la ville	Aération du centre-ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	Meilleure fluidité sur la circulation en voiture du centre-ville. Meilleure accessibilité, confort et sécurité pour les déplacements en mobilité active. Création d'espace public propice à la réappropriation du centre-ville.
Annexes	Projet associé à la fiche action transversale n°1 « <i>Requalifier l'espace public</i> »

FICHE ACTION N° 3.1.2

Opération de curetage n°2 et de création de voirie entre la place Gambetta et l'avenue Albert Thomas

Orientation stratégique	Maîtriser le développement de l'habitat et améliorer la qualité des logements
<i>Axe de travail</i>	<i>Donner envie de venir et accueillir</i>
Action nom	Opération de curetage n°2 et de création de voirie : parcelle xx Place Gambetta / avenue Albert Thomas
Action n°	3.1.2
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Aujourd'hui, le centre-ville n'est pas assez propice aux mobilités actives et à la convivialité. Dans ce cadre-là, le plan de circulation de la ville doit être revu de manière concomitante à sa requalification.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un continuum des accessibilités (+ + +) • Rendre la ville plus accessible et agréable de façon intergénérationnelle (+ + +) • Créer de l'espace public et/ou y permettre de nouveaux usages <p>Projet :</p> <p>Il s'agit d'envisager d'acquérir une parcelle reliant l'avenue Albert Thomas et la place Gambetta pour réaliser une opération de curetage et de création de voirie. Cela permettrait à terme de détourner la circulation véhiculée du Coin Dulac pour favoriser la réappropriation progressive de cet espace et de Gambetta par les habitants-es.</p>
Partenaires	EPFO, PETR, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//



Calendrier	Court ou moyen-terme (lancement) selon les opportunités
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet
Jeunes	L'amélioration des circulations piétonnes profitera aussi aux familles avec enfants.
Image de la ville	Aération du centre-ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	Meilleure fluidité sur la circulation en voiture du centre-ville. Meilleure accessibilité, confort et sécurité pour les déplacements en mobilité active. Création d'espace public propice à la réappropriation du centre-ville.
Annexes	Projet associé à la fiche action transversale n°1 « <i>Requalifier l'espace public</i> »

FICHE ACTION N°O.O.12

Rendre la ville accessible à tous et à toutes

Orientation stratégique	Maîtriser le développement de l'habitat et améliorer la qualité des logements
<i>Axe de travail</i>	<i>L'accessibilité de la ville et des bâtiments</i>
Action nom	Rendre la ville accessible à tous et à toutes
Action n°	O.O.12
Statut	Validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>L'habitat dépasse la seule question du logement, mais concerne également l'espace vécu immédiat. À ce titre, Carmaux souffre d'un déficit d'accessibilité à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du passage du logement à l'espace public - Pour accéder aux commerces - Des trottoirs pas assez larges ou compliqués à passer pour les PMR - Vers certains équipements publics ou espaces verts <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'adaptation des logements et de leur environnement immédiat pour les personnes âgées et en situation de handicap (++) • Rendre la ville plus accessible et agréable de façon intergénérationnelle (+ + +) • Créer de l'espace public et/ou y permettre de nouveaux usages <p>Projet :</p> <p>Il s'agit d'inclure systématiquement cet objectif dans les projets de réaménagement de l'espace public au fur et à mesure que le centre-ville sera requalifié.</p> <p>Il est important d'associer les commerçant·es et les artisan·es afin d'éviter certains écueils et de prendre en compte l'ensemble des problématiques vécues sur le terrain.</p>
Partenaires	3CS, PETR, CMA, CCI, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement	//



prévisionnel / définitif	
Calendrier	Court, moyen et long-terme (réflexion permanente)
Lien autres programmes et contrats territoriaux	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr d'espaces rendus plus facilement accessibles
Jeunes	Une ville accessible pour les personnes âgées ou à mobilité réduite est également une ville plus fluide et sécurisées pour les parents avec jeunes enfants, dont en poussette.
Image de la ville	La qualité du cadre de vie par l'accessibilité contribue à une image positive de la ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'amélioration de l'accessibilité dans l'environnement immédiat de l'habitat rend la ville plus marchable non seulement pour les habitant-es du centre-ville mais également à l'ensemble des personnes le parcourant.
Annexes	Projet associé à l'action transversale n°1 « <i>Requalifier l'espace public</i> »

FICHE ACTION N° 4.1.2

Étudier la faisabilité de faire du Lido un tiers-lieu jeunesse et culture

Orientation stratégique	Améliorer le pouvoir de vivre des habitant·es et restaurer les liens entre les personnes
<i>Axe de travail</i>	<i>Les jeunes, par et pour elles Placer les jeunes au cœur de la culture et de la découverte du territoire (culture et patrimoine)</i>
Action nom	Étudier la faisabilité de faire du Lido un tiers-lieu jeunesse et culture
Action n°	4.1.2 / 7.2.1
Statut	Non-mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	3CS / Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : Les jeunes n'occupent pas la ville ou que de façon très sporadique. Par ailleurs, ils et elles ne considèrent pas que le territoire comme attractif, voire comme (très) repoussoir, et excepté certains équipements sportifs, n'utilisent que peu le reste. Les acteurs et actrices du territoire comme les jeunes (enquête CIAS 2022) mettent en avant le manque d'un lieu clos, convivial et dans la ville pour se retrouver, quelle que soit la saison. Le Lido est l'ancien cinéma qui, en plein centre-ville, sert pour l'instant de stockage à la 3CS. Il a été aussi identifié qu'il manquait d'un lieu avec du cachet pour des événements culturels un peu singulier, comme par exemple du théâtre ou des conférences.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire confiance et s'appuyer sur les jeunes pour mener des projets qui leurs servent, notamment en s'appuyant sur les usages existants (+ + +) • S'associer avec les structures institutionnelles et associatives qui identifient les problématiques spécifiques des populations pour mieux connaître et mieux agir (+ +) • Valoriser et/ou renforcer et/ou adapter l'usage des héritages au service de la société locale (+ + +) • Donner une vision positive du territoire aux jeunes et susciter l'envie d'y rester et de s'y investir • Améliorer et optimiser l'usage du patrimoine existant • Capitaliser sur les activités, notamment culturelles, du quotidien pour renforcer l'offre culturelle du territoire (culture & patrimoine) <p>Projet : De nombreux acteurs et actrices du territoire ont identifiés le Lido comme le lieu parfait pour les jeunes du fait de son positionnement, comme pour y adjoindre des</p>



	<p>activités culturelles complémentaires sans pour autant créer un nouvel équipement ex nihilo. En effet, le Lido est composé d'un accueil commun donnant sur les 3 anciennes salles de projection. La composition de l'espace permettrait de créer un lieu modulaire qui s'adapte aux différents besoins. L'idée du tiers-lieu étant que le projet soit pensé et réfléchi par et pour les jeunes, mais également pourquoi par et pour certains acteurs et actrices culturelles du territoire. Il est à noter l'existence de nombreux atouts, puisque le Lido se trouve à proximité de plusieurs activités culturelles et/ou à destination des jeunes : la salle de danse Fluidanse (collée au Lido), l'EJC (relié au Lido), l'école de musique Muzik Addicted, le magasin de musique Ledbytherock, la Maison de la Presse, le cinéma, la future librairie, le centre culturel... Le collège Victor Hugo y est à deux rues, et la gare multimodale utilisée par nombreux d'entre eux est à 5mn à pied, le lycée à 10mn en vélo. Le lieu est donc particulièrement central.</p> <p>Il s'agit donc dans un premier temps d'évaluer la faisabilité d'un tel projet.</p>
Partenaires	Région, Collège, lycée, les jeunes, EJC, acteurs & actrices culturelles volontaires
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de réunions réalisées Nbr de partenaires impliqués Nbr de jeunes impliqués
Jeunesses	Cf. description
Image de la ville	Ville à l'écoute des jeunes et innovante pour développer de nouvelles activités au service des jeunes, voire culturelles.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce lieu doit permettre aux jeunes d'avoir un lieu en centre-ville où se retrouver et de compléter, si possible, l'offre culturelle du centre-ville.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.2.2

Étudier la faisabilité d'une ressourcerie avec de l'insertion par l'emploi

Orientation stratégique	Améliorer le pouvoir de vivre des habitant·es et restaurer les liens entre les personnes
<i>Axe de travail</i>	<i>Des métiers avec du sens pour l'insertion Structurer les filières d'hier et de demain (économie de proximité)</i>
Action nom	Étudier la faisabilité d'une ressourcerie avec de l'insertion par l'emploi
Action n°	4.2.2 / 6.7.1
Statut	Non-mature
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	A définir
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Carmaux compte un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale et taux de personnes au RSA (7,6%) bien plus élevé que la moyenne nationale. Malgré présence d'acteurs et d'actrices ayant ou pouvant avoir un rôle dans l'économie circulaire ou l'ESS (Tryfil, Emmaüs, Cemex, etc.), aucun n'a un rôle structurant sur l'un ou l'autre de ces sujets. Pourtant, l'économie circulaire et l'ESS ont un potentiel réel pour créer de l'emploi non-délocalisable, économe en ressources, générateur de lien social, et développer des compétences et savoir-faire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le tissu économique et les ressources locales, ainsi que les besoins des habitant·es et du territoire pour développer de nouveaux emplois et de nouvelles compétences sur le territoire (+ + +) • De développer une meilleure adéquation entre entreprises, lieux et organismes de formation, ressources du territoire et collectivité au service d'une stratégie commune (+ +) • De redonner à la jeunesse des perspectives d'avenir en la connectant mieux à l'offre existante ou en la créant (+ + +) • Développer des filières vertueuses économiquement et écologiquement : économie circulaire, économie sociale et solidaire, production énergétique, rénovation du bâti, etc. (+ + +) • Prioriser le développement de filières attractives en lien avec les transitions écologiques et énergétiques • Mettre en avant des activités (emplois, formations) ou en développer de nouvelles au service du territoire et de l'insertion des personnes (vie sociale et de territoire) <p>Projet :</p>



	<p>Il s'agirait d'abord à identifier les acteurs et actrices avec un rôle ou un potentiel dans l'économie circulaire et l'ESS. Dans un second temps, en lien avec les acteurs et actrices souhaitant s'impliquer dans la démarche, il s'agirait d'étudier la faisabilité de la création d'une ressourcerie en anticipant les besoins, les écueils et le service rendu au territoire.</p> <p>La ressourcerie pourrait être le point d'entrée d'un développement plus large d'une filière d'économie circulaire sur le territoire et d'une meilleure structuration de l'économie sociale et solidaire.</p>
Partenaires	Région, 3CS, rESSources, Mission Locale Jeune, CA, Pôle Emploi, Emmaüs, Tryfil, Cemex, autres structures volontaires
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court –terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de partenaires mobilisé-es Nbr de réunions de travail réalisé-es
Jeunesses	Focale sur les jeunes en difficultés d'insertion.
Image de la ville	Proactivité en matière de solutions d'emploi et d'insertion. Engagement sur la transition écologique.
Conséquence sur la fonction de centralité	Nouvelles possibilités d'insertion offertes pour les personnes en difficulté. Développement / structuration de filières économiques sur le territoire. Réponse à des besoins matériels à moindre coût pour les habitant-es.
Annexes	Projet associé à l'O.O.15 « <i>Développer un réseau d'économie sociale et solidaire</i> »

FICHE ACTION N° 4.3.1

Trouver de nouveaux usages à la caserne des pompiers

Orientation stratégique	Améliorer le pouvoir de vivre des habitant·es et restaurer les liens entre les personnes
<i>Axe de travail</i>	<i>Se réapproprier, valoriser et réinventer l'existant</i>
Action nom	Trouver de nouveaux usages à la caserne des pompiers
Action n°	4.3.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : L'ancienne caserne des pompiers est un bâtiment appartenant à la mairie. Le bâtiment nécessite des travaux de rénovation voire d'adaptation pour la partie des garages au rez-de-chaussée qui était dédiée aux camions. Située en zone inondable, elle reste néanmoins sur un emplacement intéressant, sise en bord d'un carrefour menant vers les ateliers centraux au Nord, la gare multimodale au Sud et vers le centre-ville au Sud-Est. Surtout, elle est placée à proximité de jardins ouvriers, du Cérou et de la cité de Courgatieu qui est en QPV. Le bâtiment est inutilisé depuis de nombreuses années.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et/ou renforcer et/ou adapter l'usage des héritages au service de la société locale (+ + +) • Améliorer et optimiser l'usage du patrimoine existant <p>Projet : Il s'agit de réinvestir ce patrimoine immobilier local au service des besoins du territoire, donc y en gardant une dimension de service à la population. Un AAP est en cours dans l'optique de sélectionner le projet le plus intéressant. Il s'agit donc d'accompagner cette transformation.</p>
Partenaires	Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme
Lien autres programmes et	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]



contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Usages implantés
Jeunesses	Les usages à venir pourraient éventuellement répondre à des besoins des jeunes du QPV.
Image de la ville	Transformation d'un patrimoine en friche pour lui redonner vie.
Conséquence sur la fonction de centralité	Dépendra du projet mené
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.3.2

Réfléchir aux futurs usages du café des arts

Orientation stratégique	Améliorer le pouvoir de vivre des habitant·es et restaurer les liens entre les personnes
<i>Axe de travail</i>	<i>Se réapproprier, valoriser et réinventer l'existant</i>
Action nom	Réfléchir aux futurs usages du café des arts
Action n°	4.3.2
Statut	Validé
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : L'ancien café des arts en plein centre-ville, dans l'avenue Jean-Jaurès. Bâtiment historique de la ville, celui-ci était en péril et des travaux de réhabilitation vont être réalisés.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et/ou renforcer et/ou adapter l'usage des héritages au service de la société locale (+ + +) • Améliorer et optimiser l'usage du patrimoine existant <p>Projet : Il s'agit de réinvestir ce patrimoine immobilier local au service des besoins du territoire. Avant toute chose, il faut réfléchir à trouver de nouveaux usages au lieu tout en gardant ce qui fait son identité, d'autant plus que le bâtiment est stratégiquement positionné dans la ville. La réflexion peut prendre en compte une éventuelle acquisition de parcelles voisines grâce au conventionnement avec l'EPF, même si ce n'est pas une fin en soi.</p>
Partenaires	Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Usages implantés
Jeunesses	Une réflexion d'implantation d'usages utiles aux jeunes peut s'y adosser.
Image de la ville	Transformation d'un patrimoine en friche pour lui redonner vie, valorisation d'un lieu faisant identité pour les habitant·es.
Conséquence sur la fonction de centralité	Dépendra du projet mené
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.3.4

Étudier la faisabilité d'un tiers-lieu entre nature, culture et jeunesse

Orientation stratégique	Améliorer le pouvoir de vivre des habitant·es et restaurer les liens entre les personnes
<i>Axe de travail</i>	<i>Se réapproprier, valoriser et réinventer l'existant</i>
Action nom	Étudier la faisabilité d'un tiers-lieu entre nature, culture et jeunesse
Action n°	4.3.4
Statut	Non-mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Un projet d'espace de nature / parc est prévu sous la mairie, là où se trouve aujourd'hui les jardins familiaux, en continuité du parc de la Sérinié. Parallèlement, une entreprise en proximité avec une sorte de halle va fermer ses portes pour cause de départ à la retraite.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire confiance et s'appuyer sur les jeunes pour mener des projets qui leurs servent, notamment en s'appuyant sur les usages existants (+ + +) • Valoriser et/ou renforcer et/ou adapter l'usage des héritages au service de la société locale (+ + +) • Améliorer et optimiser l'usage du patrimoine existant • Favoriser la réappropriation des différentes ressources paysagères par les pratiques : récréatives, nourricières, mobilités, connaissances scientifiques, sociales, culturelles, etc... (+) <p>Projet :</p> <p>À terme, un nouvel espace de nature s'épanouira et permettra de s'épanouir en cœur de ville. Véritable lieu extérieur d'activité pour l'ensemble de la population, dont les jeunes avec des aménagements dédiés, il faut néanmoins prendre compte les conditions météorologiques. Il pourrait être envisagé la mise en place d'un tiers-lieu entre nature, culture et jeunesse. Avant toute prise de décision, cela passerait par une étude de faisabilité prenant en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'acquisition de l'activité économique via l'EPF le temps de faire un travail d'adaptation par rapport au risque d'inondation, tout en conservant l'aspect « halle » - En parallèle du point précédent, une évaluation des usages possibles, dont pour les jeunes (Cf. annexes) et pour des activités culturelles, pour penser et dimensionner le lieu le mieux possible et en complémentarité de l'existant ou



	des autres projets envisagés Une fois ces étapes réalisées, au prisme des aspects financiers et techniques comme des orientations politiques, la question de la réalisation pourra être envisagée.
Partenaires	Région, Collège, lycée, les jeunes, EJC, autres acteurs et actrices impliqués au fur et à mesure du projet
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Proposition de différents scénarii
Jeunesses	Cf. description
Image de la ville	Ville à l'écoute des jeunes et innovante pour développer de nouvelles activités au service des jeunes, voire culturelles.
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce lieu doit permettre aux jeunes d'avoir un lieu en centre-ville où se retrouver et de compléter, si possible, l'offre culturelle du centre-ville.
Annexes	Projet pouvant être associé aux actions n°4.1.1 « <i>Mettre en place une enquête de terrain auprès des jeunes</i> », n°4.1.3 « <i>Instaurer un Conseil Citoyen Jeunes</i> », n°2.3.3 « <i>Créer un parc sous la mairie</i> » et n°7.2.1 « <i>Étudier la faisabilité de faire du Lido un tiers-lieu jeunesse et culture</i> »

FICHE ACTION N° 4.3.5

Améliorer l'accessibilité et les liens avec Cap'Découverte

Orientation stratégique	Améliorer le pouvoir de vivre des habitant·es et restaurer les liens entre les personnes
<i>Axe de travail</i>	<i>Se réapproprier, valoriser et réinventer l'existant Valoriser et renforcer les lieux existants (culture & patrimoine)</i>
Action nom	Améliorer l'accessibilité et les liens avec Cap'Découverte
Action n°	4.3.5 / 7.3.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	3CS / SMAD
Description de l'action	<p>Contexte : Cap'Découverte est un vaste équipement multiforme (activités de pleine nature, de loisir, culturelles, etc) mais qui aujourd'hui continue de souffrir d'un manque d'appropriation du côté de Carmaux. Outre la définition du projet qui souffre encore d'un manque de clarté pour la population locale, c'est un double défi lié à un déficit d'accessibilité à la fois physique (desserte inexistante en transports collectifs) et psychologique (existence de la voie verte mais pour autant pas d'effet majeur sur la fréquentation aujourd'hui).</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et/ou renforcer et/ou adapter l'usage des héritages au service de la société locale (+ + +) • Désenclaver et relier les quartiers & les lieux pour les sortir de l'entre soi, que la barrière soit symbolique ou de l'accessibilité physique (+ +) • S'appuyer sur les activités culturelles et associatives comme moteurs de développement pour le territoire • Améliorer et optimiser l'usage du patrimoine existant (vie sociale et de territoire) • Favoriser la réappropriation des différentes ressources paysagères par les pratiques : récréatives, nourricières, mobilités, connaissances scientifiques, sociales, culturelles, etc... (+) (nature en ville) • Développement d'un continuum des accessibilités (+ + +) (mobilités) • Développer l'usage de la navette pour un usage plus stratégique et plus étendu dans la ville et dans les temporalités (+ +) (mobilités) • Mieux relier Cap'Découverte à Carmaux pour valoriser son offre et d'en faire une passerelle entre l'albigeois et le Carmausin-Ségala (+) (culture & patrimoine) • Faire de la culture et du patrimoine un vecteur de développement territorial (culture & patrimoine)



	<p>Projet :</p> <p>Il s'agit de poursuivre le travail avec Cap'Découverte pour mieux identifier les barrières limitant son appropriation par les habitant-es du territoire, et ainsi trouver des solutions communes. Cap'Découverte détient un réel potentiel de service à la population en termes d'accès à la nature, aux activités culturelles et sportives, et inversement pour ramener du flux vers le centre-ville de Carmaux. C'est sur ce double aspect-là que le travail doit se réaliser.</p>
Partenaires	Blaye-les-Mines, Carmaux, Département, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Moyen-terme (premières réalisations positives)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Fréquentation de Cap'Découverte Fréquentation de la voie verte entre Cap'Découverte et Carmaux La fréquentation d'autres solutions de mobilités si mises en place
Jeunesses	Cap'Découverte propose de multiples activités pour les jeunes.
Image de la ville	Cap'Découverte garde une image négative encore auprès des habitant-es mais aussi à l'extérieur du territoire, qui impacte Carmaux indirectement.
Conséquence sur la fonction de centralité	Augmentation des flux en centre-ville depuis Cap'Découverte. Valorisation d'un équipement majeur et singulier proposant de nombreuses activités auprès des nouveaux et nouvelles habitantes et utile au marketing territorial pour attirer de nouvelles populations.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.7.1

Réhabiliter un bâtiment administratif en annexe de maison de santé pluri-professionnelle

Orientation stratégique	Améliorer le pouvoir de vivre des habitant·es et restaurer les liens entre les personnes
<i>Axe de travail</i>	<i>L'impératif de la santé</i>
Action nom	Réhabiliter un bâtiment administratif en annexe de maison de santé pluri-professionnelle
Action n°	4.7.1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	3CS
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Comme de nombreuses collectivités, le territoire carmausin ségala voit son offre de santé de proximité décliner d'années en années.</p> <p>Au travers de sa compétence de politique sociale et notamment de son rôle d'animation et de coordination du Contrat Local de Santé, la communauté de communes Carmausin Ségala 3CS accompagne le développement d'actions visant à maintenir cette offre.</p> <p>En 2019, la 3CS a accompagné la création d'une Maison de Santé Pluri-professionnelle multi-site sur la commune de Carmaux composée de médecins, infirmiers, kinésithérapeute, psychologue, podologue, psychomotriciens, pharmaciens et diététicienne, dont le siège est le cabinet médical du Dr. Floquet, situé au 68 avenue Jean Baptiste Calvignac, à Carmaux.</p> <p>D'ici 2024, le départ à la retraite de plusieurs chirurgiens-dentistes exerçant dans des locaux vieillissants et non adaptés va impacter de façon importante l'offre de santé locale.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la politique santé intercommunale pour l'aider à trouver des solutions innovante afin de lutter contre la désertification médicale en cours (+ + +) <p>Projet :</p> <p>Il s'agit d'aménager le bâtiment pour y accueillir des professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du rez de chaussée en centre dentaire (6 cabinets dentaires) • Aménagement du 1er étage en cabinets médicaux pour médecins et professionnels para médicaux de type : psychologue, orthophoniste, psychomotricien... • Permettre à la fois de regrouper les dentistes déjà en exercice sur Carmaux



	<p>et d'accueillir de nouveaux collaborateurs afin de favoriser les échanges entre professionnels et mutualiser les équipements pour le centre dentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'installation de nouveaux médecins généralistes et professionnels paramédicaux qui souhaiteraient s'installer sur le carmausin. • Rendre le bâtiment, adapté à sa future destination, accessible au public sur ces deux étages et répondant aux normes électriques et incendie en vigueur
Partenaires	Etat, Région, Département
Dépenses prévisionnelles	<p>Dépenses de fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise d'œuvre : 16 000 euros HT <p>Dépense d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquisition : 250 000 euros HT • Travaux (RDC première tranche) : 200 000 euros HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	466 000 euros HT
Calendrier	Court-terme (travaux)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de praticien-ne-s installé-es
Jeunesses	Ce nouveau service répondra aussi au besoin des jeunes et sécurisera les parents pour la santé de leurs enfants.
Image de la ville	L'absence ou le manque de praticiens peut gravement nuire à l'image d'un territoire et leur présence au contraire la bonifier.
Conséquence sur la fonction de centralité	Plus attractive à l'installation. Facilité pour les personnes âgées (attractivité résidentielle de cette population-là observée) pour accéder à ces services. Davantage de flux en hyper-centre.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.2.1

Créer ou renforcer la formation des jeunes vers filières liées aux transitions énergétiques et écologiques

Orientation stratégique	Faire des transitions énergétique et écologique des voies d'avenir pour le territoire
<i>Axe de travail</i>	<i>De la formation adaptée et différenciante</i>
Action nom	Créer ou renforcer la formation des jeunes vers filières liées aux transitions énergétiques et écologiques
Action n°	5.2.1
Statut	Non-mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Le territoire a été longtemps pilote en matière de transition énergétique. La question de la transition écologique se pose également, par des enjeux globaux et locaux, de manière technique (pollution des sols) et symbolique (récit d'une ancienne industrie très polluante). Le territoire a sur son territoire un lycée en proximité directe du centre-ville, qui propose une petite offre de formation en bac +2. Néanmoins, le constat est fait que malgré des enjeux nationaux et locaux, le territoire ne se démarque pas particulièrement sur l'offre de formation.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le tissu économique et les ressources locales, ainsi que les besoins des habitant·es et du territoire pour développer de nouveaux emplois et de nouvelles compétences sur le territoire (+ + +) • Transformer l'image du territoire en passant d'un récit sur l'énergie négatif à un récit positif grâce aux transitions et aux ressources culturelles et patrimoniales présentes (+ + +) • De faire monter en puissance l'écosystème de l'énergie au service du développement local (+ +) • De redonner à la jeunesse des perspectives d'avenir en la connectant mieux à l'offre existante ou en la créant (+ + +) • Développer des filières vertueuses économiquement et écologiquement : économie circulaire, économie sociale et solidaire, production énergétique, rénovation du bâti, etc. (+ + +) • Mieux valoriser les ressources locales (environnement et nature en ville) <p>Projet :</p> <p>Il s'agirait de mettre autour de la table les partenaires du monde de la formation et des transitions énergétiques et écologiques pour réfléchir à la mise en place d'une</p>



	<p>offre de formation différenciante sur plusieurs points potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de formations ENR exclusives et singulières ; - En lien direct avec le précédent point, développement de la formation initiale au lycée sur les ENR (maintien d'installation PV, CESI, chaudières bois, etc) ; - Bâtiments et travaux publics : construction, rénovation et réhabilitation en lien avec les nouvelles exigences environnementales, compétences et techniques qui se surviennent ; - Transition écologique : agriculture, mobilités douces, restauration écologique, protection et adaptation au changement climatique... <p>Tout n'est pas réalisable, il s'agit donc surtout dans un premier temps d'envisager l'ensemble des possibilités avant de rétrécir l'entonnoir. Un travail avec l'enseignement supérieur sur Albi (école des Mines, institut universitaire Champollion) pourrait être fait pour créer des complémentarités et éviter des effets concurrentiels inutiles.</p>
Partenaires	Région, 3CS, Lycée, Éducation Nationale, Ministère de l'Enseignement Supérieur, École des Mines, Université Albi Champollion, OYA, Tryfil, CAPEB, FFB, CA, CMA, représentants de branches, Pôle Emploi, OPCO, CFA académique
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de partenaires mobilisé-es Nbr de réunions de travail réalisé-es Formations envisagées : typologie, nbr, capacité d'accueil, lien avec les ressources ou besoins du territoire
Jeunesses	Vise à créer des formations qui ont du sens pour les jeunes d'aujourd'hui.
Image de la ville	Renversement de la vision des jeunes qui ont une image très négative du territoire aujourd'hui. Innovation en matière de transitions.
Conséquence sur la fonction de centralité	Préservation des jeunes sur le territoire. Attractivité pour des jeunes qui viendraient spécifiquement pour ces formations. Développer de l'écosystème économique autour des transitions.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3.2

Rénover les bâtiments et les rendre moins énergivores

Orientation stratégique	Faire des transitions énergétique et écologique des voies d'avenir pour le territoire
Axe de travail	Devenir un territoire à énergie positive
Action nom	Rénover les bâtiments et les rendre moins énergivores
Action n°	5.3.2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : Si les enjeux économiques, sociaux et écologiques liés à l'énergie étaient connus, ceux-ci ont pris un tournant encore plus important du fait d'une très forte augmentation des prix de l'énergie qui a vocation à durer. Par ailleurs, le territoire a été pilote en la matière et souhaite poursuivre sur cette voie. Plusieurs bâtiments ont besoin d'améliorer leur efficacité énergétique.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformer l'image du territoire en passant d'un récit sur l'énergie négatif à un récit positif grâce aux transitions et aux ressources culturelles et patrimoniales présentes (+ + +) • Développer des filières vertueuses économiquement et écologiquement : économie circulaire, économie sociale et solidaire, production énergétique, rénovation du bâti, etc. (+ + +) • Lutte contre la précarité et le gaspillage énergétique <p>Projet : (écriture à venir)</p>
Partenaires	Région
Dépenses prévisionnelles	///
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]</p> <p>PCAET : Axe stratégique « S'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive »</p>



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr de bâtiments rénovés Economies d'énergies réalisées ou estimées
Jeunesses	Les groupes scolaires sont rénovés progressivement permettant aux enfants de suivre leur scolarité dans de meilleures conditions.
Image de la ville	Soutien à l'image d'une pilote et engagée sur la transition énergétique.
Conséquence sur la fonction de centralité	Confort amélioré des usagers et usagères. Les économies d'énergie réalisées permettront de progresser vers l'autonomie énergétique et de faire des économies en coût de fonctionnement pour la municipalité.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3.3

Développer les énergies renouvelables

Orientation stratégique	Faire des transitions énergétique et écologique des voies d'avenir pour le territoire
Axe de travail	<i>Devenir un territoire à énergie positive</i>
Action nom	Développer les énergies renouvelables
Action n°	5.3.3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	3CS
Description de l'action	<p>Contexte : La 3CS est engagée est dans une démarche territoire à énergie positive et souhaite développer une autonomie énergétique propre et vectrice de développement respectueux du territoire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le tissu économique et les ressources locales, ainsi que les besoins des habitant-es et du territoire pour développer de nouveaux emplois et de nouvelles compétences sur le territoire (+ + +) • Transformer l'image du territoire en passant d'un récit sur l'énergie négatif à un récit positif grâce aux transitions et aux ressources culturelles et patrimoniales présentes (+ + +) • De faire monter en puissance l'écosystème de l'énergie au service du développement local (+ +) • Développer des filières vertueuses économiquement et écologiquement : économie circulaire, économie sociale et solidaire, production énergétique, rénovation du bâti, etc. (+ + +) • Prioriser le développement de filières attractives en lien avec les transitions écologiques et énergétiques • Lutte contre la précarité et le gaspillage énergétique <p>Projet : Il s'agit de soutenir les démarches et actions menées dans le cadre du PCAET qui visent à déployer les énergies renouvelables sur le territoire.</p>
Partenaires	Carmaux, OYA, Coop de Sô, autres opérateurs privés de l'énergie
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel /	//



définitif	
Calendrier	Court, moyen et long-terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]</p> <p>PCAET : Axe stratégique « <i>S'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive</i> »</p> <p>Action TEPOS_ACT4 « <i>Favoriser le développement concerté et participatif des projets de production d'énergie renouvelable</i> »</p> <p>Action TEPOS_ENR1 « <i>Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour toitures photovoltaïques agricoles</i> »</p> <p>Action TEPOS_ENR2 « <i>Créer un incubateur intercommunal pour accélérer la concrétisation des projets de production d'énergie renouvelable</i> »</p> <p>Action TEPOS_ENR3 « <i>Soutenir le déploiement de coopératives citoyennes d'énergies renouvelables</i> »</p> <p>Action TEPOS_ENR5 « <i>Lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le développement du photovoltaïque sur les toitures publiques</i> »</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Nbr de projets déployés</p> <p>Kw produits</p>
Jeunesses	Les ENR permettent de construire un récit positif auprès des jeunes du territoire.
Image de la ville	Innovation en matière de transition énergétique. Renversement vers un récit positif de l'énergie sur le territoire.
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'autonomie énergétique. Diminution de la précarité énergétique. Énergie source de développement local.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3.5

Valoriser le bois

Orientation stratégique	Faire des transitions énergétique et écologique des voies d'avenir pour le territoire
<i>Axe de travail</i>	<i>Devenir un territoire à énergie positive</i>
Action nom	Valoriser le bois
Action n°	5.3.5
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	3CS
Description de l'action	<p>Contexte : La 3CS est engagée sur une stratégie de valorisation forestière au service du territoire local via le PCAET. Des ressources en bois existent sur le territoire intercommunal, qui nécessitent d'être protégées notamment face au changement climatique et qui pourraient avoir une utilité dans la transition énergétique.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux valoriser les ressources locales (nature en ville et environnement) • De faire monter en puissance l'écosystème de l'énergie au service du développement local (+ +) • Développer des filières vertueuses économiquement et écologiquement : économie circulaire, économie sociale et solidaire, production énergétique, rénovation du bâti, etc. (+ + +) • Prioriser le développement de filières attractives en lien avec les transitions écologiques et énergétiques <p>Projet : Il s'agirait de s'associer avec la 3CS et les autres actrices et acteurs concernés par la valorisation de la ressource-bois pour voir comme la commune pourrait les soutenir.</p>
Partenaires	Communes de l'EPCI, PETR, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]

contrats territorialisés	PCAET : Action AGRI_STR1 « <i>Co-construire une stratégie agricole et forestière et un plan d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture</i> »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Jeunesses	//
Image de la ville	Ville engagée sur la transition écologique.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'autonomie énergétique. Approvisionnement local des entreprises.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5.3.6

Développer le réseau de chaleur urbain

Orientation stratégique	Intégrer la nature à la ville pour un territoire agréable à vivre, adapté au changement climatique et aux risques
<i>Axe de travail</i>	<i>Valorisation et gestion efficiente des ressources (environnement & nature en ville) Devenir un territoire à énergie positive</i>
Action nom	Développer le réseau de chaleur urbain
Action n°	5.3.6 / 2.6.7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : Carmaux dispose d'un réseau de chaleur urbain en cogénération, permettant de desservir des habitations et des équipements du centre-ville et de développer l'autonomie énergétique.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux valoriser les ressources locales (environnement et nature en ville) • De faire monter en puissance l'écosystème de l'énergie au service du développement local (+ +) • Développer des filières vertueuses économiquement et écologiquement : économie circulaire, économie sociale et solidaire, production énergétique, rénovation du bâti, etc. (+ + +) • Prioriser le développement de filières attractives en lien avec les transitions écologiques et énergétiques <p>Projet : Aujourd'hui, plusieurs pistes sont envisagées pour augmenter le raccordement du réseau de chaleur urbain ainsi que ses sources énergétiques, à l'image du bois ou de l'eau de Cap'Découverte. Il s'agit donc d'évaluer leur faisabilité pour augmenter par la suite l'autonomie énergétique du territoire.</p>
Partenaires	ADEME, OYA, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme



Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] PCAET : Action AGRI_STR1 « <i>Co-construire une stratégie agricole et forestière et un plan d'adaptation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture</i> »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Production énergétique Nbr de foyers / d'équipements raccordés
Jeunesses	//
Image de la ville	Ville engagée sur la transition écologique.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de l'autonomie énergétique. Approvisionnement local des entreprises.
Annexes	

FICHE ACTION N°5.3.7

Accompagner les entreprises sur les questions de l'énergie et du développement durable

Orientation stratégique	Faire des transitions énergétique et écologique des voies d'avenir pour le territoire
<i>Axe de travail</i>	<i>Devenir un territoire à énergie positive</i>
Action nom	Accompagner les entreprises sur les questions de l'énergie et du développement durable
Action n°	5.3.7
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	3CS / Consulaires
Description de l'action	<p>Contexte : Si les enjeux économiques, sociaux et écologiques liés à l'énergie étaient connus, ceux-ci ont pris un tournant encore plus important du fait d'une très forte augmentation des prix de l'énergie qui a vocation à durer. Les coûts énergétiques des entreprises explosent et menacent leur pérennité. Par ailleurs, le territoire a été pilote en la matière et souhaite poursuivre sur cette voie.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformer l'image du territoire en passant d'un récit sur l'énergie négatif à un récit positif grâce aux transitions et aux ressources culturelles et patrimoniales présentes (+ + +) • Lutte contre la précarité et le gaspillage énergétique <p>Projet : Cet accompagnement pourrait se déployer sous différents angles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement d'urgence aux entreprises en danger ; - Soutien à l'investissement pour des équipements moins énergivores et/ou rénovation énergétique du bâti occupé ; - Accompagnement pour diminuer l'empreinte énergétique et écologique de leurs activités et les rendre plus vertueuses. <p>Un conventionnement est en cours avec les consulaires.</p>
Partenaires	CMA, CCI, CA, Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme



Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] PCAET : Axe stratégique « <i>S'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive</i> » Action TEPOS_ACT1 « <i>Constituer un fonds de la transition énergétique</i> »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr d'accompagnements réalisés par typologie : d'urgence, d'investissement, d'aide à la transformation vertueuse des activités Montants accordés Effets bénéfiques espérés selon ce qu'il est possible de mesurer (ex. : économies d'énergie potentielles)
Jeunesses	Former les jeunes aidera à déployer les compétences nécessaires à ce changement de paradigme et de modes de faire pour les entreprises du territoire ;
Image de la ville	Innovation en matière de transition énergétique. Renversement vers un récit de l'énergie positif sur le territoire.
Conséquence sur la fonction de centralité	Développement de l'autonomie énergétique. Diminution de la précarité énergétique. Énergie source de développement local.
Annexes	Projet associé à l'action n°5.7.6 « <i>Fédérer les entreprises par et pour la transition écologique</i> »

FICHE ACTION N° 5.5.1

Valoriser les ZAE et les intégrer au tissu urbain

Orientation stratégique	Faire des transitions énergétique et écologique des voies d'avenir pour le territoire
<i>Axe de travail</i>	<i>Un développement économique écologiquement responsable</i>
Action nom	Valoriser les ZAE et les intégrer au tissu urbain
Action n°	5.5.1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	3CS
Description de l'action	<p>Contexte : Héritage de l'activité minière, les ZAE sont implantées au cœur du tissu urbain du bassin Carmausin (communes de Carmaux, Blaye les Mines et Saint Benoit de Carmaux). Au fil des décennies, les habitations, les voiries les services et les commerces se sont organisées autour de ces zones de production demandeuses de main d'œuvre. Aujourd'hui, ces zones enclavées devenues partiellement des friches s'étendent sur 2km2 divisé en une dizaine de secteurs.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le tissu économique local et les besoins des habitant-es pour développer de nouveaux emplois et de nouvelles compétences sur le territoire (+++) <p>Projet : L'ensemble de ce projet est conséquent en termes de temps de mise en œuvre et de coûts. Aussi, l'orientation politique est de concentrer les efforts sur la zone d'activité des Ateliers Centraux présentant des problématiques urgentes. Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les ZAE au tissu de la vie urbaine - Renforcer l'attractivité et valoriser l'image de ces secteurs avec un travail sur l'intégration paysagère et la signalisation - Désenclaver les ZAE en développant les liaisons douces - Redynamiser l'emprise foncière et développer l'activité sur ces secteurs - Répondre aux objectifs du zéro artificialisation nette
Partenaires	Région, ADEME, EPFO, BRGM, CAUE, DDT, Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère
Dépenses prévisionnelles	En cours de chiffrage Estimation sur le secteur des Ateliers Centraux 800 000€
Plan de financement prévisionnel /	La Communauté du Carmausin a été lauréate en d'un appel à projet « Reconquêtes de friches en Occitanie »



définitif	
Calendrier	Court-terme Démarrage en 2023 du groupe de travail et des études
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] AAP Reconquête des friches en Occitanie AAP Fonds friches : recyclage foncier
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de structures économiques actives Nombre d'emplois présents
La jeunesse	Le dynamisme de l'activité économique est source de formation et d'emploi pour la jeunesse du territoire
L'image de la ville	La valorisation des zones d'activité partie intégrante du tissu urbain contribuera à l'attractivité de Carmaux et son bassin.
Conséquence sur la fonction de centralité	Meilleure intégration et aménagement du tissu économique de ces secteurs au centre-ville
Annexes	/

FICHE ACTION N° 5.7.3

Fédérer les entreprises par et pour la transition écologique

Orientation stratégique	Faire des transitions énergétique et écologique des voies d'avenir pour le territoire
Axe de travail	Coopérer et anticiper
Action nom	Fédérer les entreprises par et pour la transition écologique
Action n°	5.7.3
Statut	Non-mature
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	3CS
Description de l'action	<p>Contexte : Aujourd'hui, il manque de lien entre les entreprises elles-mêmes et entre les entreprises et les acteurs et actrices institutionnelles. Par ailleurs, les enjeux autour de la transition écologique nécessitent de monter collectivement en compétences, tandis que pour d'autres entreprises certaines de leurs activités s'adosent directement à ladite transition.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur le tissu économique et les ressources locales, ainsi que les besoins des habitant-es et du territoire pour développer de nouveaux emplois et de nouvelles compétences sur le territoire (+ +) • De développer une meilleure adéquation entre entreprises, lieux et organismes de formation, ressources du territoire et collectivités au service d'une stratégie commune (+ +) • Développer des filières vertueuses économiquement et écologiquement : économie circulaire, économie sociale et solidaire, production énergétique, rénovation du bâti, etc. (+ + +) • Prioriser le développement de filières attractives en lien avec les transitions écologiques et énergétiques • Lutte contre la précarité et le gaspillage énergétique <p>Projet : Réunies sous un format à inventer, plusieurs actions, non-exhaustives mais donnant une première idée, pourraient être mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des rencontres thématiques récurrentes et régulières pour apprendre et se former collectivement ; - Mise en place d'un pacte d'engagement sur la transition écologique (cf. action n°xx) - Organisation par les entreprises engagées de portes ouvertes grand public et



	pour les jeunes D'autres idées peuvent émerger, l'intérêt étant que ce groupe soit porteur d'initiatives.
Partenaires	3CS, PETR, Région, entreprises volontaires
Dépenses prévisionnelles	Temps agent
Plan de financement prévisionnel / définitif	Temps agent
Calendrier	Court ou moyen-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE] PCAET : Axe stratégique « <i>S'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive</i> »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nbr d'entreprises fédérées Nbr de réunions organisées Nbr d'actions mises en place
Jeunesses	De plus en plus de jeunes cherchent à travailler pour des entreprises qui ont des valeurs écologiques réelles.
Image de la ville	Territoire engagé sur la transition écologique et innovant.
Conséquence sur la fonction de centralité	Réduction des GES et d'autres externalités négatives sur l'environnement liées au développement économique. Diminution de la consommation énergétique. Développement de filières économiques vertueuses liée à la transition écologique et donc vectrices de nouveaux emplois.
Annexes	Projet associé à l'action n°5.5.3 « <i>Mettre en place un pacte de transition écologique pour les entreprises</i> »

FICHE ACTION N°6.1.6

Développer une nouvelle cuisine centrale

Orientation stratégique	Donner un nouveau souffle aux savoir-faire et à la vie commerciale du territoire
<i>Axe de travail</i>	<i>Favoriser la consommation locale</i>
Action nom	Développer une nouvelle cuisine centrale
Action n°	6.1.6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Carmaux
Description de l'action	<p>Contexte : Aujourd'hui, la cuisine centrale est en difficulté pour répondre aux besoins du territoire. De plus, ce service pourrait intéresser d'autres organismes ou collectivités.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restaurer/améliorer les liens avec le monde agricole pour développer des activités et projets au service des transitions (voies d'avenir) • S'appuyer sur le tissu économique et les ressources locales, ainsi que les besoins des habitant-es et du territoire pour développer de nouveaux emplois et de nouvelles compétences sur le territoire (+ + +) (voies d'avenir) • Mieux valoriser les ressources locales <p>Projet : Il s'agit d'établir différents scénarii de développement de la cuisine centrale en fonction des besoins du territoire ou d'éventuels partenaires. Ce projet s'inscrirait également dans la mesure du possible dans une démarche de consommer local via le PAT.</p>
Partenaires	3CS, CA, PETR
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme (lancement de la réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]</p> <p>Projet Alimentaire Territorial</p>



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Dimensionnement du projet Taux de produits locaux servis
Jeunesses	Ce projet sert directement les jeunes du fait de service de restauration scolaire.
Image de la ville	Engagement pour un développement économique et agricole local.
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration du service rendu à la population.
Annexes	

FICHE ACTION N° 7.4.1

Déplacer et améliorer l'Office du Tourisme

Orientation stratégique	Écrire un nouveau récit territorial grâce à nos richesses culturelles, patrimoniales et écologiques
<i>Axe de travail</i>	<i>Le tourisme, support de développement</i>
Action nom	Déplacer et améliorer l'Office du Tourisme
Action n°	7.4.1
Statut	Validée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	3CS
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>L'Office du Tourisme ne correspond plus aux besoins du territoire et n'est pas adapté. De surcroît, il est voué à être détruit du fait de la requalification à venir de la place Gambetta.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire de la culture et du patrimoine un vecteur de développement territorial <p>Projet :</p> <p>Il va être déplacé dans un endroit plus grand et pourrait offrir de nouveaux services, comme un petit espace d'exposition.</p>
Partenaires	Région
Dépenses prévisionnelles	//
Plan de financement prévisionnel / définitif	//
Calendrier	Court-terme
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi	Installation réalisée



et d'évaluation	Nouveaux services réalisés ou envisagés
Jeunesses	Il pourrait être envisagé d'y trouver un intérêt spécifique pour les jeunes.
Image de la ville	Un nouveau lieu, augmenté en termes de services, doit permettre de marquer un tournant dans la transformation de l'image de la ville.
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorisation économique et culturelle du territoire améliorée.
Annexes	//

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées », ➔ « reportée »

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération			
		2018	2019	2020	2021
Axe 1 / Requalifier les espaces publics pour renouveler l'image des 2 communes					
ACTION 1.1 Renforcer l'attractivité des Centres-Bourgs de Carmaux et Blaye les Mines par l'aménagement des espaces publics et des artères principales	Projet 1.1.1 : Requalification de l'avenue Albert Thomas (Carmaux)				☺
	Projet 1-1-2 : Aménagement des espaces publics place Héral et place Malroux (Blaye les Mines)				☑
	Projet 1-1-3 : Rénovation de l'espace public des anciennes cités minières (Blaye les Mines)	☺	☺	☺	☺
	Projet 1-1-4 : Requalification des places principales du centre-ville de Carmaux (Carmaux)				➔
	Projet 1-1-5 : Création de poches de stationnement à proximité d'équipements publics (Carmaux)				☺
ACTION 1.2 Valoriser et sécuriser les entrées de l'agglomération carmausine et des villes de CARMAUX et BLAYE les MINES	Projet 1-2-1 : Valorisation et sécurisation entrées de villes et d'Agglomération (CARMAUX – BLAYE les MINES)				➔
ACTION 1.3 Favoriser une liaison douce entre des espaces de stationnement périphériques et le cœur de ville de CARMAUX	Projet 1-3-1 : Création liaison piétonne Pôle Multimodal - Cœur de ville (CARMAUX)			☑	
ACTION 1.4 Rénovation des façades d'immeubles en centre-ville de CARMAUX	Projet 1-4-1 : Financement des rénovations des façades d'immeubles privés en centre-ville (CARMAUX)				☺
Axe 2 / Renforcer et rendre accessibles les équipements et l'offre de services					
ACTION 2.1 Création d'équipements sportifs en QPV accessibles au plus grand nombre	Projet 2-1-1 : Construction d'un tennis couvert en QPV (CARMAUX)				☑
ACTION 2.2 Création d'équipements sportifs accessibles à tous, facteur de bien-être et de lien social	Projet 2-2-1 : Modernisation de la base de loisirs de l'Endrevié (BLAYE les MINES)				☺
	Projet 2-2-2 : Création d'un site dédié à la pétanque sur une friche industrielle (BLAYE les MINES)				☺
ACTION 2.3 Lutte contre les déserts médicaux	Projet 2.3.1 : Réalisation d'un centre annexe de santé dans un bâtiment communal existant (BLAYE les MINES)				☑
ACTION 2.4 Renforcer et adapter l'offre de service et d'équipement	Projet 2.4.1 : Transformation d'un bâtiment culturel désacralisé en salle polyvalente (BLAYE les MINES)				☺
	Projet 2.4.2 : Mise en accessibilité et rénovation énergétique de 3 bâtiments publics (BLAYE les MINES)		☑		
	Projet 2.4.3 : Mise en accessibilité et rénovation énergétique du bâtiment (situé en QPV) abritant l'agence Pôle Emploi et un stand de Tir à 10m (CARMAUX)			☑	
	Projet 2.4.4 : Rénovation énergétique du bâtiment école primaire Jean Moulin (se trouvant en QPV) par Isolation Thermique par l'Extérieur (CARMAUX)			☑	
	Projet 2.4.5 : Travaux de rénovation et d'amélioration des écoles Jean-Moulin et Jean-Jaurès (CARMAUX)				➔
	Projet 2.4.6 : Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie				➔

	(CARMAUX)				
	Projet 2.4.7 : Travaux de sauvegarde d'un bâtiment historique « Le Café des Arts » (CARMAUX)				➔
ACTION 2.5 Renforcer la qualité d'accueil des bâtiments culturels existants	Projet 2-5-1: Rénovation énergétique du centre culturel (CARMAUX)	☺	☺	☺	☺
Axe 3 / Structurer et développer l'offre touristique					
ACTION 3.1 Evolution des points d'accueil touristiques sur l'agglomération	Projet 3-1-1 : Aménagement d'un nouvel office de tourisme sur l'artère transversale principale de la ville de CARMAUX (CC Carmausin Ségala-CARMAUX)				➔
ACTION 3.2 Aménagement de cheminements doux liaisonnant les sites touristiques majeurs	Projet 3-2-1: Réalisation d'une liaison douce reliant BLAYE village à Cap découverte (BLAYE les MINES)			<input checked="" type="checkbox"/>	
Axe 4 / Améliorer l'accueil des entreprises					
ACTION 4.1 Reconquête des friches industrielles	Projet 4-1-1 : Reconquête des friches industrielles (Communauté de Communes du Carmausin-Ségala)				☺

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS CARMAUX	Avenant - Contrat 2 nd e génération			
	2022	2023	2024	Objectif territorial du Pacte Vert *
ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : Développer et faciliter les mobilités actives, alternatives et solidaires au service d'une ville inclusive				
1.2.1 Expérimenter un pédibus sur les écoles		🕒		6
Projet transversal n° 1 Requalifier l'espace public	🕒	➡	➡	2-4-6
O.O. 3 Instaurer un centre-ville favorable aux piétons et cyclistes		🕒	➡	4-6
1.3.2 Étudier la faisabilité d'étendre la navette sur l'unité urbaine			🕒	6
1.4.2 Aide à l'achat de vélo		➡		6
ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Intégrer la nature à la ville pour un territoire agréable à vivre, adapté au changement climatique et aux risques				
2.3.2 Accompagnement à végétaliser l'espace public			🕒	2-3-4
2.3.4 Transformer certains parkings en stationnements paysagers		🕒	➡	2-3-4
2.4.2 Introduire de l'art dans les parcs et espaces publics		🕒		6
2.5.1 Favoriser le circuit-court et le maraîchage urbain			🕒	1-5
2.5.3 Créer des potagers-écoles dans des espaces verts		🕒	➡	4
2.6.7 Développer le réseau de chaleur urbain	🕒	🕒	🕒	1-3
ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : Maîtriser le développement de l'habitat et améliorer la qualité des logements				
3.1.1 Opération de curetage n°1 et agrandissement de voirie : immeuble av. Jean-Jaurès / rue de la Scierie		🕒	🕒	6
3.1.2 Opération de curetage n°2 et de création de voirie entre la place Gambetta et l'avenue Albert Thomas		🕒	🕒	6
O.O.12 Rendre la ville accessible à tous et toutes		🕒	🕒 ➡	6
ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : Améliorer le pouvoir de vivre des habitant·es et restaurer les liens entre les personnes				
Projet 2.4.5 (premier contrat) : Travaux de rénovation et d'amélioration des écoles Jean-Moulin et Jean-Jaurès (CARMAUX)	🕒 ➡	➡		1-2
4.1.2 Étudier la faisabilité de faire du Lido un tiers-lieu jeunesse et culture (idem culture et patrimoine)			🕒	4-6
4.2.2 Étudier la faisabilité d'une ressourcerie avec de l'insertion par l'emploi (idem économie de proximité)			🕒	1-5
4.3.1 Trouver de nouveaux usages à la caserne des pompiers		🕒		4-6
4.3.2 Réfléchir aux futurs usages du café des arts		🕒	🕒	4-6
4.3.4 Étudier la faisabilité d'un tiers-lieu entre nature, culture et jeunesse			🕒	4-6
4.3.5 Améliorer l'accessibilité et les liens avec Cap'Découverte (idem culture et patrimoine)			🕒	6
4.7.1 Réhabiliter un bâtiment administratif en annexe de maison de santé pluri-professionnelle		➡		4-6
ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 : Faire des transitions énergétique et écologique des voies d'avenir pour le territoire				
Projet 2.4.6 (premier contrat) : Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie (CARMAUX)	🕒 ➡	➡		1-2
5.2.1 Créer ou renforcer la formation des jeunes vers filières liées aux transitions énergétique et écologiques		🕒	🕒	1-2-5

5.3.2 Rénover les bâtiments et les rendre moins énergivores	🕒	➡	➡	1 – 2
5.3.3 Développer les énergies renouvelables	🕒	🕒 ➡	🕒	1 – 2
5.3.5 Valoriser le bois			🕒	1 – 3
5.3.6 Développer le réseau de chaleur urbain	🕒	🕒	🕒	1 – 3
5.3.7 Accompagner les entreprises sur les questions de l'énergie et du développement durable		🕒	🕒	1 – 6
5.5.1 Valoriser les ZAE et les intégrer au tissu urbain		🕒	🕒	5 – 6
5.7.3 Fédérer les entreprises par et pour la transition écologique		🕒	➡	1 – 2 – 5
ORIENTATION STRATÉGIQUE 6 : Donner un nouveau souffle aux savoir-faire et à la vie commerciale du territoire				
6.1.6 Développer la cuisine centrale		🕒		1 – 4
ORIENTATION STRATÉGIQUE 7 : Écrire un nouveau récit territorial grâce à nos richesses culturelles, patrimoniales et écologiques				
Projet 2.4.7 : Travaux de sauvegarde d'un bâtiment historique « Le Café des Arts » (CARMAUX)	➡			6
7.4.1 Déplacer et améliorer l'Office du Tourisme		🕒 ➡	➡	6

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS BLAYE-LES-MINES	Avenant - Contrat 2 nd e génération			
	2022	2023	2024	Objectif territorial du Pacte Vert *
1. Requalifier les espaces publics pour renouveler les 2 communes				
1.1.3 Rénovation de l'espace public des anciennes cités minières	➡	➡	➡	2 – 4 – 6
1.2.1 Valorisation et sécurisation entrées de villes et d'agglomération		🕒	🕒	6
2. Renforcer et rendre accessibles les équipements et l'offre de service				
2.2.1 Modernisation de la base de loisirs de L'Endrevié		➡	➡	4
2.2.2 Création d'une plaine des sports sur une friche industrielle		🕒	➡	4
2.4.1 Transformation d'un bâtiment culturel désacralisé en salle polyvalente		🕒	🕒	4 – 6
2.4.2 Mise aux normes et modernisation du groupe scolaire Augustin Malroux		➡		1

* Rappel du référentiel Pacte vert.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

